

**VILLE D'ETAMPES****-----
Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil municipal****-----
Séance du Mercredi 27 février 2013
-----**

N°2013-

L'An deux mil treize, le mercredi 27 février 2013 à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, 1^{er} Maire-Adjoint.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI; Madame Marie-Claude GIRARDEAU; Monsieur Guy COURTIAL; Madame Isabelle TRAN QUOC HUNG; Monsieur Gilbert DALLERAC; Monsieur Bernard LAPLACE; Madame Carole VESQUE; Monsieur Gilles BAUDOIN; Madame Nezha JAIT; Madame Edith LALOYEAU; Monsieur Louis-Jean MARCHINA; Monsieur Jean-Claude TOKAR; Madame Denise DE POORTERE; Madame Claudine NICOLLEAU; Monsieur Alain PRADOT; Monsieur Bernard LAUMIERE; Monsieur Patrice MAITRE; Monsieur Jean-Charles LORENZO (à partir de 19 h 40 et jusqu'à 23 h 35) ; Madame Elisabeth DELAGE; Monsieur Bruno DA COSTA; Madame Claude MASURE; Monsieur Philippe PIERRE; Madame Françoise PYBOT (à partir de 20 h 00); Monsieur Patrick THOMAS; Madame Fany MICHOU; Monsieur Didier CHAREILLE; Madame Monique HUGUET ; Monsieur Jonas MALONGA; Monsieur François JOUSSET (jusqu'à 00 h 45); Madame Marie-Thérèse WACHET (jusqu'à 19 h 30).

ABSENTS REPRESENTES : Madame Elisabeth DUTHUILLE représentée par Madame Carole VESQUE; Monsieur Jean-Charles LORENZO représenté par Monsieur Jean-Claude TOKAR (à partir de 23 h 35) ; Madame Vivette HIRSCH représentée par Madame Marie-Claude GIRARDEAU; Madame Colette WILK représentée par Monsieur Philippe PIERRE; Madame Françoise PYBOT représentée par Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI (jusqu'à 20 h 00)

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Franck MARLIN; Madame Valérie BILE;

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Philippe PIERRE

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR.....	2
Désignation d'un secrétaire de séance	4
Question orale posée par la liste Etampes Solidaire	4
Question orale posée par la liste A vos côtés pour Etampes	5
Approbation du Procès-verbal n° 32 de la séance du 4 décembre 2012	6
AFFAIRES GENERALES	7
1. Don d'un orgue et de sa tribune pour l'église Saint-Germain : réalisation des travaux d'installation et demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.....	7
FINANCES	9
2. Débat des orientations budgétaires.....	9
3. Convention d'aide financière de la Caisse d'allocations familiales pour l'équipement du quartier de la Croix de Vernailles.....	38
MARCHES PUBLICS	39
4. Application de l'article 133 du Code des Marchés publics : Liste des marchés conclus à partir du 1 ^{er} janvier 2012 (Point d'information).....	39
POLITIQUE DE LA VILLE	40
5. Contrat urbain de cohésion sociale 2007-2009 prorogé jusqu'en 2014 : Appel à projet : projets de fonctionnement – subventions de fonctionnement 2013.....	40
6. Contrat urbain de cohésion sociale 2007-2009 prorogé jusqu'en 2014 : Appel à projet : projets communaux – demande de subvention 2013.....	43
7. Sollicitation du Conseil régional d'Ile-de-France – Subvention de fonctionnement 2013 au titre du dispositif régional « Animation sociale des Quartiers ».....	46
8. Sollicitation du Conseil régional et du CIDJ : Réponse à appel à projets événements régionaux 2013.....	47
9. Projet relatif à la réorganisation du rythme scolaire.....	48
URBANISME/DEVELOPPEMENT DURABLE	52
10. Installations classées : Autorisation d'exploitation Société Compost Sud Essonne à Boissy-le-Sec (Point d'information).....	52
11. Projet de révision du Schéma départemental d'accueil de l'Habitat des gens du voyage de l'Essonne.....	52
12. Schéma régional de cohérence écologique de la région Ile-de-France.....	54
13. Opération de rénovation urbaine du quartier Saint-Michel : Aménagement du parc urbain – demande de subvention auprès de l'Agence des espaces verts de la région Ile-de-France.....	56
RESSOURCES HUMAINES	57

14. Modification du tableau des emplois.....	57
15. Gratifications de départ en retraite.....	58
Motion pour le respect des engagements en faveur d'une meilleure desserte du sud-Essonne et l'amélioration des conditions de transport des usagers.....	59
Question écrite de Monsieur TOKAR	61
Question écrite de Monsieur CHAREILLE.....	61
Question écrite de Monsieur MALONGA.....	62
Question écrite de Madame HUGUET.....	63
Commentaires sur les décisions prises par le Maire	64
<u>Suspensions de séance</u>	65

La séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence de **Monsieur COLOMBANI** qui procède à l'appel.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Il convient de désigner un secrétaire de séance. Monsieur Philippe PIERRE est désigné.

QUESTION ORALE POSEE PAR LA LISTE ETAMPES SOLIDAIRE

Madame HUGUET donne lecture de la question suivante :

« Depuis le début de leur mandat, les élus « Etampes Solidaire » demandent que les Conseils municipaux traitant du Débat des Orientations Budgétaires se déroulent dans un lieu accessible à tous et en plus grand nombre, comme le prévoit l'article 3 du règlement intérieur actuel du Conseil Municipal.

Cette année encore, nous dénonçons le choix qui a été fait par le Maire de convoquer le Conseil municipal dans cette salle dont nous ne contestons pas le « caractère solennel indéniable », mais dont l'inaccessibilité et la promiscuité ne permettent pas à un plus grand nombre d'étampois d'assister à ces débats sur l'avenir de leur commune.

En dehors de toute considération touristique, historique, architecturale ou de simple coutume, quelles sont les raisons qui empêchent le Conseil municipal de se tenir dans une autre salle mieux adaptée en matière d'accessibilité, d'espace disponible et de sécurité ? »

Monsieur COLOMBANI donne lecture de la réponse suivante :

Votre question étant la même, à la virgule près, que celle posée le 7 mars 2012, je me permettrai donc de rappeler, à votre mémoire, la réponse qui vous a déjà été faite lors de cette séance.

En langage journalistique les thèmes qui reviennent régulièrement à chaque saison s'appellent « des marronniers ».

Je constate que s'il n'existe pas de vocabulaire spécifique pour les questions que vous posez chaque année sur le même thème, je ne peux que souligner la constance avec laquelle vous les évoquez sans pour autant mettre en avant les nombreuses avancées que notre collectivité a connu ces dernières années sur cette question à laquelle la municipalité porte une considération toute particulière, celle de l'accessibilité.

Comment ne pas en être surpris et ne pas être amené à s'interroger sur les motivations réelles de votre demande de changement de salle.

Cette salle du Conseil municipal est la salle habituelle de nos débats et des décisions importantes y sont prises pour le développement d'ETAMPES, pour son avenir et pour l'amélioration des conditions de vie de ses habitants.

Certes, comme je l'ai déjà exprimé, j'ai conscience des difficultés d'accessibilité de cette salle mais comme vous le savez, toute personne à mobilité réduite qui voudrait venir assister à nos débats

trouverait auprès des Elus et des leurs collaborateurs toute l'écoute et toute l'aide nécessaire pour y accéder.

C'est pourquoi il n'y a pas lieu de modifier le cadre de nos réunions du Conseil municipal d'autant plus que des engagements aussi forts que celui du Débat des orientations budgétaires ou du vote du budget, méritent, en raison de leur nature, d'être actés et votés dans un lieu où s'est écrite et continuera à s'écrire l'Histoire d'ETAMPES.

Pour ma Ville, il n'y a pas de petites ou de grandes décisions.

A mes yeux, tout ce qui touche à la vie de nos concitoyens mérite un traitement égal, le plus grand respect et une attention des plus soutenues.

QUESTION ORALE POSEE PAR LA LISTE A VOS COTES POUR ETAMPES

Monsieur COURTIAL donne lecture de la question suivante :

Monsieur le Maire,

Le vendredi 18 janvier 2013 se déroulaient les cérémonies de vœux aux Etampois et aux habitants de la CCESE.

Ce grand moment de rassemblement permet chaque année de présenter et de développer les grands axes de l'action communale et intercommunale pour l'année à venir. Il offre aussi l'occasion de mettre en avant le principe de solidarité en ces temps de crise.

Mais cette cérémonie de vœux a malheureusement donné lieu à des critiques inadmissibles et choquantes. Sur un blog ; il a même été titré « les vœux de la honte » en accusant la Ville et l'équipe municipale de ne pas tendre la main à des personnes en difficulté.

Cette accusation est honteuse, inacceptable et provocatrice.

Monsieur le Maire pouvez-vous nous dire ce qui s'est réellement passé afin de rétablir la vérité ?

Monsieur COLOMBANI donne lecture de la réponse suivante :

Monsieur le Maire-adjoint,

Cet article dont j'ai pris effectivement connaissance est une honte.

C'est une honte de susciter une polémique de cette nature.

C'est une honte de travestir la réalité de cette façon.

C'est une honte de profiter de toutes les occasions pour essayer de mettre en porte-à-faux une équipe municipale quelle que soit sa tendance politique.

C'est une honte pour le débat public et pour le débat politique.

C'est indigne et je pèse mes mots de la mission qui est la nôtre.

C'est indigne des responsabilités qui nous incombent surtout en ces temps de crise où la solidarité devrait être une exigence partagée par tous. Alors OUI, il est indispensable de rétablir la vérité sur ce qui s'est réellement passé pour mettre fin à cette polémique d'arrière-garde qui honore en aucune façon leurs auteurs.

Lors de ces vœux, deux personnes qui parlaient un peu fort et empêchaient d'autres personnes d'écouter ont été invitées par la police municipale à se déplacer dans le hall d'entrée afin de poursuivre leur discussion tout en permettant aux autres citoyens d'écouter les vœux.

A cette occasion ils ont souhaité me rencontrer pour me faire part de leur situation personnelle.

C'est ce que j'ai fait.

Ces deux personnes m'ont fait part de leurs difficultés financières et de leur difficulté à trouver un logement.

Dès le lundi, j'ai demandé à mes services de les contacter afin de faire un point sur leur situation personnelle.

La directrice du Centre Communal d'Action Sociale, a pris leur attache les jours suivants et un rendez-vous a été organisé le samedi 2 février au matin en présence de messieurs Guy Courtial et de Jean-Claude Tokar.

Leur situation a été étudiée en détail. Une proposition de logement leur a été faite dans la semaine.

La procédure habituelle voulant que tout dossier passe en commission préalable auprès des bailleurs sociaux, leur demande sera étudiée début mars.

Voilà la réalité. Elle est bien différente de celle que certains veulent décrire ou tenter de faire croire.

J'espère très sincèrement que l'objectivité et le sens de l'honneur donneront lieu à un nouvel article dans lequel il sera présenté des excuses et tout du moins à une nouvelle présentation de ce qui s'est réellement passé et du suivi social que nous avons mis en place au service de ces personnes.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 32 DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2012

Monsieur COLOMBANI répond à Monsieur JOUSSET que le nombre de points de la commune lui seront communiqués en fin de séance.

Monsieur CHAREILLE estime que le courrier, mentionné page 5, échangé avec la mairie avait un caractère privé et n'avait pas vocation à être rendu public.

Il précise en outre que c'est Monsieur JOUSSET qui a décidé de ne plus signer la tribune « Etampes Solidaire ».

Madame HUGUET souligne un manque de cohérence entre les appellations Madame et Mademoiselle concernant Madame GIRARDEAU.

Sorties en séance : Didier CHAREILLE, Monique HUGUET, Jonas MALONGA

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce procès-verbal.

AFFAIRES GENERALES

1. DON D'UN ORGUE ET DE SA TRIBUNE POUR L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN : REALISATION DES TRAVAUX D'INSTALLATION ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Retour de Didier CHAREILLE, Monique HUGUET, Jonas MALONGA

Le quartier Saint-Gilles a été particulièrement touché lors des bombardements le 10 juin 1944.

L'église Saint-Gilles détruite en grande partie a également perdu son orgue à cette période. Depuis, cette église était la seule à ne plus posséder d'instrument de musique.

Une dizaine de familles du quartier se sont rassemblées pour financer et enrichir ainsi le patrimoine d'un nouvel orgue et de sa tribune d'une valeur respective de 300 000 € et de 150 000 € HT.

L'orgue est en cours d'achèvement dans les ateliers de M. Cattiaux, facteur d'orgue en Corrèze. La tribune a quant à elle été commandée tout récemment.

Dans le cadre de ce projet de donation, un dossier d'étude préalable d'implantation et d'intégration de cet orgue a été commandé au cabinet de M. LABLAUDE, Architecte en chef des Monuments Historiques. Cette étude permet l'instruction de la demande d'autorisation de travaux auprès des services de l'Etat (Conservation Régionale des Monuments Historiques) et l'estimation du coût de l'installation.

Le coût total estimatif pour accueillir cet orgue et sa tribune relatif à la maçonnerie, l'alimentation électrique et la maîtrise d'œuvre s'élève à environ 80 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter le don fait par les mécènes de l'orgue et de la tribune pour l'église Saint-Gilles*
- D'approuver la réalisation des travaux d'installation de l'orgue et l'enveloppe prévisionnelle affectée à cette opération,*
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour aider au financement des travaux d'installation de l'orgue.*

Monsieur COLOMBANI rappelle la destruction de cet orgue par des bombardements le 10 juin 1944, ce qui donne lieu à une cérémonie à laquelle assiste des responsables de la majorité.

Une somme d'argent a été recueillie auprès de mécènes pour réinstaller cet orgue ainsi que la tribune afférente, avec un budget de 300 000€ et 150 000€. L'orgue est en cours d'achèvement en Corrèze. Le coût revenant à la commune porte sur la maçonnerie, l'alimentation électrique, la main-d'œuvre, et s'élève à 80 000€.

Madame HUGUET demande qui payera.

Monsieur COLOMBANI répond à Madame HUGUET que les 80 000€ sont à la charge de la commune en plus des 300 000€ et 150 000€ récoltés par les mécènes. Sur les 80 000€, une subvention est sollicitée au titre de la réserve parlementaire.

Madame HUGUET demande qui payera en cas de surcoût et s'il y aura un appel d'offres.

Monsieur COLOMBANI répond qu'il n'y aura pas de surcoût et que le montant des travaux s'élèvera à 80 000€. Il n'y aura pas d'appel d'offres.

Monsieur CHAREILLE juge ambiguë la rédaction de cette note de synthèse dans la mesure où la somme sollicitée au titre de la réserve parlementaire n'est pas indiquée.

Monsieur COLOMBANI répond qu'il est responsable de ce qu'il dit mais non de ce que comprend Monsieur CHAREILLE.

Monsieur CHAREILLE rapporte que Monsieur COLOMBANI évoque une dépense pour la commune de 80 000€, que la délibération, rédigée subtilement, mentionne une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire mais que ce montant n'est pas indiqué. Il semble que cette subvention est supérieure à 80 000€, or il n'en est rien car la réserve parlementaire ne permet pas des interventions sur un projet unique à hauteur de 80 000€. Il demande confirmation qu'il y a bien une prise en charge par la commune de 80 000€ et une subvention qui n'est pas acceptée pour l'heure. Il souhaite donc connaître le montant de cette subvention, ou du moins de la demande. Une subvention est toujours assortie d'un montant.

Monsieur COLOMBANI précise que le montant des travaux à la charge de la commune établi par devis par l'architecte en chef des monuments historiques, Pierre-André LABLAUDE, s'élève exactement à 86 980€.

Monsieur CHAREILLE note que le montant est maintenant de 86 980 €, et non de 80 000 €. Il demande le montant de la subvention demandée.

Monsieur COLOMBANI répond que ce montant sera déterminé par celui qui l'attribue.

Monsieur JOUSSET précise qu'une subvention demandée au titre de la réserve parlementaire ne peut excéder 50 % des frais, il resterait donc à la charge de la commune 43 000€.

Monsieur MAITRE précise que les demandes de subventions au titre des monuments historiques donnent toujours lieu à des délibérations demandant le plus fort taux de subvention.

Monsieur CHAREILLE précise qu'il ne s'agit pas des monuments historiques mais de la réserve parlementaire.

Monsieur MAITRE accepte avec enthousiasme le don de 450 000€ des mécènes, don qui vient entretenir le patrimoine historique de la commune. A ce titre, la commune est fondée à investir 80 000€.

Monsieur CHAREILLE laisse Monsieur MAITRE exprimer ce sentiment mais estime que ces sommes seraient mieux employées à lutter contre la précarité au titre des priorités budgétaires en ces temps de crise plutôt que pour un orgue qui attend depuis 1944.

Monsieur MAITRE juge qu'à une époque où le gouvernement cherche tous les matins à grappiller quatre sous au contribuable, si des particuliers à qui il reste de l'argent décident de faire un don à leur commune pour enrichir le patrimoine, il est justifié pour la commune d'engager des travaux qui viennent enrichir le patrimoine.

Monsieur COLOMBANI va dans le sens de M. JOUSSET sur le plafond de 50 % et annonce qu'il y aura une communication dès que la subvention sera attribuée.

Monsieur JOUSSET souhaite que ce type d'enrichissement du patrimoine bénéficie à l'avenir à d'autres monuments qui font la richesse d'Etampes et qu'il faille moins de temps pour que ce patrimoine retrouve sa splendeur. Il remarque que les mécènes sont plutôt rares. Cependant, ayant peu de goût pour la messe, il aura peu l'occasion d'entendre ces orgues mais votera néanmoins cette délibération.

Monsieur MALONGA demande quelle attitude aurait adopté la majorité si la demande avait émané d'une mosquée.

Monsieur COLOMBANI renvoie à l'application de la loi de 1905 et à une réponse déjà formulée il y a deux ans ou quatre ans, la date exacte ne lui revenant pas. Tous les lieux de culte construits avant 1905

sont à la charge des communes, les autres ne le sont pas. La commune est en charge de tous les bâtiments qui appartenaient à l'église avant cette date.

Monsieur CHAREILLE juge que le maire a une vision rapide de la loi de 1905.

Monsieur COLOMBANI prend l'exemple de la chapelle de Guinette qui ne relève pas de la compétence communale. A ce titre, la commune ne pourrait engager de frais en sa faveur.

Monsieur CHAREILLE demande si ces éléments figureront au procès-verbal.

Monsieur COLOMBANI confirme à Monsieur CHAREILLE que les propos précédents figureront bien au procès-verbal.

Par 29 voix Pour et 3 abstentions, le Conseil municipal, accepte le don fait par les mécènes de l'orgue et de la tribune pour l'église Saint-Gilles, approuve la réalisation des travaux d'installation de l'orgue et l'enveloppe prévisionnelle affectée à cette opération, et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour aider au financement des travaux d'installation de l'orgue.

FINANCES

2. DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

En 2013, le budget reposera sur une nouvelle méthode de préparation et d'élaboration. Le vote du Compte administratif 2012 précèdera pour la première fois l'adoption du Budget primitif pour 2013.

I – L'exigence de prudence et de cohérence face à un contexte excessivement contraignant et incertain

L'objectif poursuivi par cette évolution méthodologique est double :

Assurer une plus grande lisibilité de l'action communale sur l'exercice 2013 pour être en capacité d'agir et de réagir et de faire face au lot de mauvaises nouvelles telles que la poursuite de la réduction des dotations de l'Etat (- 2,3 M € par rapport au Compte administratif 2009), la refonte de la géographie prioritaire de la Ville, sans aucune concertation avec les collectivités concernées, les baisses de subventions du Conseil régional Ile-de-France et du Conseil général de l'Essonne avec un nouveau dispositif de financement des places de crèches, la révision du schéma départemental de la voirie communale et la réforme des contrats départementaux, ou encore la modification des rythmes scolaires.

Autant de mesures que la commune va devoir compenser pour maintenir un niveau de services publics conformes aux attentes des Etampois et à leurs associations.

Faire face aux imprévus, en provisionnant 1,2 M€ en dépenses imprévues pour faire face à toutes charges ou dépenses nouvelles de fonctionnement ou d'investissement auxquelles la commune aura à faire face.

II – En 2013 la commune maintiendra ses grands équilibres financiers et fera preuve de responsabilité et de réalisme

Même si la commune doit toujours faire face à des augmentations de charges imposées, telles que l'énergie, l'inflation ou la masse salariale, la politique de gestion maîtrisée menée par la municipalité permettra de dégager les ressources nécessaires pour assurer un service public toujours de grande qualité, et financer ses Investissements stratégiques

Cette politique financière permettra de dégager une capacité d'autofinancement confortée à niveau exceptionnel, de désendetter la commune de 1,8 M€, tout en défendant le pouvoir d'achat des Etampois.

• En 2013, Etampes maintiendra ses taux d'imposition (Taxe d'habitation, Taxe foncière, Taxe foncière non bâti) pour la 5^e année.

• Dans la continuité des mesures prises en faveur du pouvoir d'achat (baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 6,5 %, baisse du prix du m³ d'eau...), la Ville se battra pour obtenir également une réduction du prix de la part d'assainissement annexée à la facture d'eau dans le cadre de la délégation de service public en cours de renouvellement.

• La Ville maintiendra cette année encore pour les familles, les tarifs en vigueur fixés depuis 2000 !

III – Le budget 2013 permettra d'affirmer le label Haute Qualité Etampoise à l'action !

A la différence de décision prise sans concertation, éloignées de toute réalité et débat, les priorités affirmées dans le budget sont issues des échanges avec les Etampois, et leurs représentants associatifs, économiques, culturels, sportifs et la communauté éducative.

Le programme d'équipements nouveaux permettra notamment en 2013 de poursuivre l'action engagée par la municipalité en matière de :

- Rénovation urbaine du quartier Saint-Michel (réalisation de deux voiries)*
- L'amélioration du cadre de vie avec la première phase des travaux de réfection complète de la rue de Gérofosse (assainissement, éclairage public, chaussée, voiries...) ainsi que les études pour la requalification de la route de Chalo Saint Mars, la voie romaine,*
- Démolition de l'ex-clinique du Val de Juine et reconstruction du bâtiment abritant les locaux de la CPAM Sud-Essonne et des logements sociaux.*
- Installation d'une réserve d'eau (sécurité incendie) au Hameau de Villesauvage.*
- Modernisation dans les équipements publics des systèmes de chauffage et d'éclairage.*
- Poursuite des travaux d'aménagement, d'entretien et de rénovation des écoles et équipements publics*
- Réalisation de la nouvelle Maison des syndicats.*
- Réalisation d'un diagnostic accessibilité sur les équipements publics, transports, voirie*
- Poursuite du programme de Maison de quartier de la Croix-de-Vernailles...*

La politique d'austérité menée à l'échelle nationale, régionale et départementale qui se concrétise par des réductions des prestations et un recentrage sur les compétences obligatoires ne sera pas celle poursuivie par la Ville d'Etampes.

La situation exige non pas le démantèlement du service public mais la poursuite de l'action publique et son renforcement dans des secteurs clé comme l'emploi, le logement, l'éducation, les transports, la sécurité.

En 2013, Etampes garde non seulement le cap mais se donne les moyens d'une impulsion pour mieux aborder l'avenir.

Mme WACHET donne lecture de la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce qui devrait être un acte fort de la démocratie locale prend la forme d'une mascarade. Les conseils municipaux se suivent et se ressemblent. Non seulement l'opposition n'est pas écoutée, mais on se moque d'elle de façon éhontée, et avec elle, de tous nos concitoyens. Voilà plusieurs jours que sont distribués dans la ville des exemplaires d'un document partisan de propagande au nom de la liste « A vos côtés pour Etampes », autrement dit, la majorité.

Quand je dis cela, je ne mets pas en cause le résultat des dernières élections municipales. Cette publication, qui se veut un bilan de réalisation, est en fait un trompe-l'œil. Elle présente dès les premières pages des projets à venir figurant dans le document des orientations budgétaires remis en commission municipale il y a peu et qui devait être l'objet du débat de ce soir. Nous n'avons même pas encore débattu de ces orientations qu'elles sont déjà annoncées à la population comme si cela coulait de source et que ces orientations étaient entérinées à l'avance. Quelle arrogance !

Vous montrez bien le peu de considération que vous avez pour les élus de l'opposition, pour la vie démocratique en général et pour les Etampois. Sans compter que ces orientations sont pour la plupart des leures qui abuseront les habitants en prétendant les informer.

Nombre de vos projets ne relèvent pas de vos compétences mais de celles de la CCESE. Et vous mettez à votre crédit des créations et rénovations qui dépendent du projet ANRU et donc de l'Etat, ou bien de subventions du Conseil général ou régional que vous vilipendez par ailleurs.

Non seulement vous n'avez aucun respect pour les élus que nous sommes mais vous n'avez aucun respect pour les Etampois en général, que vous désinformez. Vous dites n'avoir pas ménagé vos efforts envers la ville. Vous n'avez pas ménagé vos efforts pour manipuler nos concitoyens.

Où est en effet la loyauté des habitants dont vous parlez dans cette publication et que vous proclamez dans ce document ? Vous la foulez aux pieds, car nous sommes nous aussi élus d'opposition et des habitants d'Etampes. Vous n'avez aucune loyauté à notre égard, pas plus qu'à celle des autres puisque vous avez préempté le débat de ce soir dans cette brochure en désignant pour acquis aux yeux de la population des projets tout juste évoqués dans les différentes commissions.

Je tiens à remercier ici le personnel municipal qui n'est pas en cause pour l'excellence du travail fourni (note de synthèse, documents, diaporama) même si les informations nous sont données tardivement en commission, je sais que ce choix n'est pas le leur.

Ce soir, ce n'est donc pas un débat des orientations budgétaires auquel vous nous demandez d'assister, mais à un débat d'orientations de pensées, c'est-à-dire de la pensée unique. Aussi, je ne participerai pas plus longtemps à ce Conseil municipal.

Mesdames et messieurs, bonsoir, je quitte cette assemblée. »

Mme WACHET quitte la séance à 19h30.

Monsieur COLOMBANI trouve que ce départ est dommage. Il ne comprend pas en quoi la majorité manque de respect à l'opposition et regrette que Madame WACHET fuie le débat. Le document n'est pas de la propagande, mais le bilan de ce qui a été fait entre 2008 et 2012 avec des rappels de ce qui a été fait depuis 1995. C'est opposable à chacun.

Monsieur CHAREILLE estime que Madame WACHET se trompe et qu'il n'y a pas de manque de respect des élus de l'opposition mais un manque de respect des droits de l'opposition. Il s'étonne en revanche de la surprise de Mme WACHET, qu'il explique par le fait qu'elle ne siège pas depuis longtemps, face à la mécanique de propagande en œuvre depuis 1995. Il évoque une instrumentalisation du calendrier. Un site évoqué précédemment énonçait d'autres procédés d'utilisation

du journal municipal. La sortie de ce document précède d'un an les élections municipales sans qu'il soit nécessaire de reporter le montant des dépenses aux comptes de campagne, tout en prenant le titre de la liste sortante. Il appelle de ses vœux la défaite de la liste sortante.

Les Etampois ne sont pas dupes. Cela se traduit par le taux de participation aux élections municipales. La vraie sanction ne tient pas à la réélection ou non. Monsieur le maire peut toujours dire qu'il a été réélu au premier tour avec 62 %, mais avec seulement 43 % des inscrits. L'abstention est un vote politique. Ce n'est pas une adhésion à 78 % des Etampois vis-à-vis de la politique de M. MARLIN. C'est une sanction. Elle ne se traduit pas par une absence d'élection du maire. La majorité est donc légitime à diriger la ville. Mais il faut qu'elle garde en tête que les Etampois n'ont pas tous voté pour elle.

Monsieur COLOMBANI juge simpliste l'analyse de l'abstention formulée par Monsieur CHAREILLE, quelque soient l'élection. Il y a d'autres critères qui rentrent en jeu aux élections locales, départementales, régionales et nationales.

Monsieur CHAREILLE s'étonne que Monsieur COLOMBANI traite les Etampois de simplistes. Ils s'abstiennent parce qu'ils ne veulent pas voter.

Monsieur COLOMBANI répond que c'est l'analyse qui est simpliste et non les Etampois.

Monsieur CHAREILLE l'enjoint à respecter les analyses d'autrui à défaut de les approuver.

Monsieur COLOMBANI revendique une analyse différente.

Monsieur MARCHINA rappelle que le Débat des orientations budgétaires doit se tenir préalablement au vote du budget. En 2013 seront voté en même temps le vote du budget primitif et celui du compte administratif pour gagner en clarté et en réactivité par rapport à l'année précédente.

Le contexte matériel national et international est difficile. Etampes continue à subir une baisse sensible des dotations de l'Etat, de la Région et du Département. Etampes fait face en maintenant son taux d'imposition municipal.

Pour autant, les services à la population vont en s'améliorant tandis que diminuent les charges de gestion courante. Les intérêts de la dette diminuent de 240 000€ entre les budgets primitifs 2012 et 2013. 1,2 millions seront provisionnés pour faire face à des dépenses imprévues, soit en fonctionnement, soit en investissement.

L'autofinancement passe de 2,760 millions à 3,480 millions entre les budgets primitifs 2012 et 2013.

La Ville infléchit sa politique d'investissement, passant de 109 millions de 2008 à 2012 en réponse au plan de relance lancé par l'Etat pour soutenir l'économie et l'emploi local, contre 5 millions en 2013. Cette réduction momentanée permettra de réduire le recours à l'emprunt et de désendetter la ville de 1,8 millions. Le but est de reconstituer la capacité d'action comme dans les années 1990-2000.

Monsieur CHAREILLE, au préalable, juge inexcusable l'absence répétée de Monsieur MARLIN pour cette présentation du débat des orientations budgétaires, comme à quasiment tous les précédents débats des orientations budgétaires depuis le début du mandat, ainsi qu'à chaque vote du budget et du compte administratif qui justifient de l'action de la majorité. Il est regrettable pour le maire d'une commune d'être absent du débat des orientations budgétaires, de la présentation du compte administratif qui engage et justifie de toute l'action, voir de l'inaction de la majorité. Une telle absence doit conduire à en tirer les leçons et à démissionner.

Il prend note que le vote du budget arrive en même temps que le compte administratif, ce dont il se réjouit. La liste « Etampes Solidaire » réclamait que le compte administratif intervienne avant le vote du budget afin qu'il puisse l'éclairer. Il serait intéressant de regarder les réponses formulées par la majorité sur ce point et la façon dont ces demandes furent traitées. Il relève que cette nouvelle organisation est présentée comme un argument positif. Un adage dit qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, et cette évolution en constitue la vérification.

Il rapporte les propos de Monsieur MARCHINA sur le contexte national, l'environnement économique et les attaques que porterait le gouvernement actuel contre les collectivités territoriales. En tant qu'élus « Etampes Solidaire », s'il s'avérait que le gouvernement s'attaque aux capacités d'actions des collectivités territoriales, ils ne soutiendraient pas cette démarche. Ce n'est pas parce qu'un gouvernement est de droite ou de gauche que ses mesures sont bonnes ou mauvaises. Elles doivent être jugées sur leur nature et leur mise en œuvre.

Il estime pour autant que la majorité a la mémoire courte. La situation actuelle des collectivités territoriales, leur manque de capacité à agir, leur endettement est le résultat de la politique menée par Nicolas SARKOZY et l'UMP depuis quelques années qui a abouti à cette situation. Ils ont pillé les capacités d'agir des collectivités. Certains élus de droite en sont venus à dénoncer cette politique. Dans ces conditions, il s'étonne que la majorité vienne donner des leçons et pleurer sur la situation des collectivités territoriales.

Monsieur MARCHINA remercie le personnel du service Finances et Comptabilité pour leur travail, et la collaboration avec les services de la Trésorerie qui ont permis de présenter le compte administratif en même temps que le budget primitif. Cette volonté de collaboration n'était pas présente jusqu'alors.

Il rappelle le contexte difficile de récession et de croissance nulle. Des voix s'élèvent à droite comme à gauche pour dénoncer les dangers liées à une politique d'austérité, notamment Michel ROCARD qui s'est exprimé dans *Le Journal du Dimanche* et dans un livre. Les communes sont mises à mal par le désengagement des autres collectivités territoriales.

Etampes dit non à cette politique d'asphyxie. La ville s'élevait déjà les années passées contre l'asphyxie des collectivités locales même si les gouvernements avaient une couleur politique similaire à la majorité. Mais la ville arrive à un niveau de ponction réalisé et annoncé qui n'a rien de rassurant.

Monsieur COLOMBANI donne la parole à Monsieur CHAREILLE.

Monsieur CHAREILLE s'amuse de ce que la majorité cite de grands leaders de gauche, d'abord JAURES, puis Michel ROCARD. Mais ce dernier est cité pour faire croire qu'il dénonce l'action du gouvernement. Or, il dit qu'il faut cesser d'appuyer sur le dernier frein. Et le frein évoqué est celui de la réduction des déficits.

Il estime à son tour, à titre personnel et avec le Front de gauche, qu'il faut cesser de vouloir réduire à la fois la dette et le déficit sous peine d'enfoncer le pays, l'Europe et le système économique mondial vers des difficultés croissantes voir son effondrement. Il n'y a pas de quoi pleurer à l'effondrement du système capitaliste, mais dans un premier temps, il y aura une augmentation de la maltraitance pour tous les travailleurs et salariés en difficulté et ceux qui ont perdu leur emploi. Ces propos sont portés par de nombreux économistes des plus sérieux. Il estime qu'à ce rythme, Monsieur MARCHINA a des chances de finir au Front de gauche.

Monsieur MARCHINA répond qu'à propos des évolutions possibles, il est d'usage de dire qu'on subit sa famille et qu'on choisit ses amis. Mais il ne pense pas que son choix le porte sur cette voie.

Monsieur COLOMBANI juge non fondées les critiques habituelles de Monsieur CHAREILLE sur l'endettement de la ville.

Monsieur CHAREILLE répond que la majorité a trop endetté la ville et qu'il faut changer de politique, quitte à cesser de payer d'éventuels emprunts toxiques. La condition est de changer de majorité aux prochaines élections.

Monsieur COLOMBANI demande à Monsieur CHAREILLE de préciser s'il souhaite qu'Etampes réduise son désendettement.

Monsieur CHAREILLE ne dit pas qu'il faut axer toute la politique de la ville sur le désendettement mais qu'il fait le constat que la majorité a lourdement endetté la ville. Il est préférable de changer de politique. Il faudra revoir les emprunts, notamment d'éventuels emprunts toxiques. Et peut-être faudrait-il ne pas

payer ces emprunts toxiques. En tout cas, il ne faut pas serrer la ceinture des Etampois. La mesure est donc de changer de majorité et de changer de politique.

Monsieur COLOMBANI n'estime pas avoir « serré la ceinture » des Etampois. Bien au contraire, les taux d'imposition sont stables.

Monsieur CHAREILLE évoque la disparition des services publics, et la mise en place de gadgets comme la garantie de loyer. Ce dispositif existe déjà à travers le 1% logement. La garantie de loyer des salariés en CDD existe déjà dans la loi.

Monsieur MARCHINA rapporte le constat d'une diminution constante des dotations versées par l'Etat entre 2009 et 2012 sur les sommes réelles, passant de 10 à 8,31 millions en 2012. La somme prévue au budget primitif 2013 est de 8,730 millions, soit une baisse de 1,4 million de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat entre le réel 2009 et le budget 2013.

Monsieur CHAREILLE reconnaît qu'il y a moins d'argent dans les caisses de l'Etat mais estime que les majorités qui ont soutenu les politiques menées par Messieurs SARKOZY et FILLON ont contribué à l'appauvrissement des ressources de l'Etat, par les exonérations fiscales, notamment aux entreprises, qui n'ont jamais atteint de niveaux aussi important que sous le gouvernement précédent. Ce n'est pas le gouvernement actuel dont il n'est pas un soutien ardent qui est responsable de la situation.

Monsieur MARCHINA signale que la baisse de la dotation globale de fonctionnement continuera dans les années à venir.

Etampes n'est pas concernée par la Dotation de Développement Urbain (DDU) qui s'adresse pourtant à des villes de structure sociale comparable à Etampes dans le nord de l'Essonne comme Grigny, Epinay-sous-Sénard, Evry et Vigneux, ce qui a donné lieu à un courrier du député-maire d'Etampes au ministre de la Ville, par ailleurs maire de Palaiseau.

Monsieur CHAREILLE évoque la citation des Echos, page 7 du document. Il cite les propos de Charles de GAULLE, « la politique ne se fait pas à la corbeille », en parlant de la corbeille de la bourse et estime que la politique d'une ville ne se fait pas en lisant les journaux, y compris les Echos.

La liste « Etampes Solidaire » ne suivra pas la majorité sur le fait de faire le procès au gouvernement actuel de vouloir anéantir la politique de la ville. Le gouvernement a annoncé une refonte de la politique de la ville et une redistribution des moyens. Ces moyens sont moins importants. Ils sont annoncés comme redistribués et mieux employés. Madame WACHET aurait sans doute pu défendre le gouvernement.

Monsieur MARCHINA apprécie l'hommage de Monsieur CHAREILLE au fondateur de la Vème république. Mais ce n'est pas encore un délit de lire la presse. Il enjoint Monsieur CHAREILLE à respecter les règles de la prise de parole.

Monsieur CHAREILLE revendique le droit de parler à l'envie.

Monsieur MARCHINA estime qu'il s'agit de logorrhée verbale.

Monsieur COLOMBANI rappelle la règle d'attribution de la parole sous son autorité et estime que le conseil municipal n'est pas une cour de maternelle ou tout le monde piaille.

Monsieur CHAREILLE dit qu'il n'entend pas piailler dans cette assemblée, mais il entend de l'engagement, des convictions, de la majorité comme de l'opposition. Il préfère entendre des élus qui s'affrontent que des élus muets. Le silence est parfois plus difficile à accepter que la prise de parole.

Monsieur COLOMBANI recommande d'appréhender ces différences dans le respect.

Monsieur CHAREILLE n'entend pas se taire sous la houlette de Monsieur MARCHINA et reconnaît à Monsieur COLOMBANI le droit de le faire taire. Il souhaite que cette règle qu'a rappelée Monsieur COLOMBANI s'applique à l'ensemble des élus.

Monsieur CHAREILLE exige des excuses de Monsieur MARCHINA et prend à témoin les médecins présents dans la salle. La logorrhée verbale est une maladie mentale. En l'absence d'excuses, il prendra les dispositions nécessaires pour défendre son honneur.

Madame GIRARDEAU demande à son tour que Monsieur CHAREILLE rende compte d'avoir traité d'imbéciles les élus de la majorité en disant que seuls les imbéciles ne changeaient pas d'avis. Elle propose d'en rester là.

Monsieur COLOMBANI répond que Monsieur CHAREILLE a voulu dire que la majorité n'était pas constituée d'imbéciles car elle a changé d'avis.

Monsieur CHAREILLE confirme cette interprétation. Il rappelle qu'il a été traité de malade mental.

Monsieur MARCHINA regrette d'avoir utilisé le terme de logorrhée verbale pour souligner le fait que Monsieur CHAREILLE avait du mal à contenir ses émissions verbales et respecter le règlement.

Monsieur CHAREILLE demande des excuses formelles, propose une suspension de séance le temps d'aller trouver la définition de la logorrhée verbale et de consulter les médecins présents. Le cas échéant, il saisira les tribunaux.

Monsieur MARCHINA, pour économiser l'argent de la République et du ministère de la Justice, présente des excuses à Monsieur CHAREILLE pour cette logorrhée verbale qu'il ne pratique pas.

Monsieur CHAREILLE accepte ces excuses.

Monsieur MARCHINA s'étonne que les communes prises en compte dans l'Essonne pour l'attribution de la DDU soient Grigny, Epinay-sous-Sénart, Evry et Vigneux-sur-Seine, pour lesquelles il note une convergence idéologique, d'où le courrier du député-maire au ministre de la Ville pour demander l'attribution de la DDU à Etampes.

Il a été reconnu que la population d'Etampes était en augmentation, dépassant le seuil de 22 500 habitants. Le classement au seuil inférieur représentait une perte de recettes d'environ 250 000€ annuels, soit un million en quatre ans. La majorité estime que le chiffre indiqué ne correspond toujours pas à la réalité comme le laisse supposer l'évolution du nombre de compteurs d'eau.

Monsieur CHAREILLE estime que la commune pourrait contribuer à la défense du pouvoir d'achat des citoyens en intervenant sur le taux de 8% de la taxe sur l'électricité appliquée sur Etampes. Il est toujours loisible de parler de la défense des Etampois mais il faut avant tout des actes.

Monsieur MARCHINA juge qu'au-delà de cette taxe sur l'électricité, il faut prendre en compte l'effort mis en œuvre depuis des années pour entièrement rénover l'éclairage public de la ville, qu'il a bien fallu financer.

Monsieur CHAREILLE ne confond pas le débat sur l'éclairage public et la facture d'électricité. Cette facture concerne tous les Etampois qu'ils utilisent ou non l'éclairage public. La rénovation de l'éclairage public n'autorise pas la majorité à générer pendant 10 ou 15 ans une taxe de 10% au motif d'une future réfection de l'éclairage. D'autant que ce programme de rénovation a été financé par l'emprunt.

Monsieur MARCHINA souligne que rares sont les gens qui n'utilisent pas l'éclairage public. Il rappelle que ce programme remonte à une dizaine d'années et qu'il est sain de ne pas faire reposer intégralement un investissement sur l'emprunt. Il y a l'emprunt et des recettes propres à la ville.

Monsieur CHAREILLE conteste cette explication. Le taux de la taxe a été majoré, c'est inacceptable pour les salariés précaires et familles en difficulté et sans emploi. Cette taxe n'a pas servi à la rénovation de l'éclairage public mais à la trésorerie de la commune.

Monsieur COLOMBANI certifie que la rénovation de l'éclairage public a été engagée il y a plus de 10 ans à travers le changement des candélabres et des armoires électriques.

Monsieur CHAREILLE estime que la majorité depuis 1995, pour attirer des entreprises dans la commune, aurait accru la taxe professionnelle, enrichi la commune de façon à financer les ampoules et les candélabres sans recourir à cette taxe de 8 %. A contrario, la majorité a supprimé des services publics ou ne s'est pas opposée à leur disparition.

Monsieur MARCHINA vérifiera la date de démarrage du plan de rénovation. Il signale que certaines subventions promises n'ont pas été versées, notamment 1,5 millions de la part du Conseil régional d'Ile-de-France pour le Petit Prince et l'extension du centre sportif Michel-Poirier. Les choses n'avancent pas au Conseil régional malgré l'insistance de Madame GIRARDEAU.

Le Conseil général faiblit dans ses aides et ne soutient pas les crèches communales. Point important, il fait également reposer de plus en plus sur les communes la voirie communale qu'il subventionnait auparavant à 50 %.

Monsieur CHAREILLE juge que c'est une habitude de la majorité de tourner en boucle sur les projets annoncés lors de la présentation du débat des orientations budgétaires, dont certains sont des arlésiennes. Il reconnaît cependant que l'école du Petit-Prince existe. Il demande s'il s'agit bien de la demande de subvention hors périmètre précédemment évoquée.

Madame GIRARDEAU précise que la subvention pouvait être accordée dans la limite de 500 mètres autour du périmètre. La Région a finalement refusé de l'accorder à cette école qui accueille tous les enfants de ce quartier classé « Ambition réussite » disant que l'école était en limite alors qu'il était possible d'obtenir une dérogation.

Monsieur CHAREILLE demande si la ville a attaqué cette décision.

Madame GIRARDEAU répond que la ville a été déboutée de son premier recours, la demande est actuellement en appel.

Monsieur CHAREILLE regrette ce manque d'information.

Monsieur MARCHINA présente les différentes sommes considérées comme dues ou perdues avec une perte des dotations cumulées de 2008 à 2012. Elles comprennent :

- la dotation de compensation de la taxe professionnelle pour environ 129 000€ ;
- le Fonds de solidarité de la région Ile-de-France à hauteur de 320 000€ ;
- la subvention Région du gymnase Poirier, 700 000€ ;
- la subvention Région école le Petit-Prince, 850 000€ ;
- les démêlés de calcul de population avec l'INSEE sur quatre ans, 1 000 000€. Un recours sur ces calculs avait également été présenté, et débouté. Il était curieux que malgré l'accroissement d'un nouveau quartier autour de l'école le Petit-Prince, l'augmentation de population de la ville d'Etampes n'a été prise en compte que cette année.

Le total du manque représente 3 millions entre 2008 et 2011.

Monsieur CHAREILLE s'étonne de cette présentation. Il est rare de cumuler quatre années dans un histogramme. Les comparaisons doivent être tracées par année. Cette présentation dans le journal municipal sera particulièrement éloquente.

Monsieur COLOMBANI répond que cet histogramme est un simple rappel des informations délivrées précédemment.

Monsieur CHAREILLE s'étonne et demande comment on peut classer la taxe professionnelle en terme de partenariat.

Monsieur MARCHINA regrette la non participation de Monsieur CHAREILLE à la commission des finances où sont données les explications.

Monsieur CHAREILLE doute que la commission des finances soit intéressante. Il justifie son absence estimant que les commissions municipales précédant les conseils municipaux sont une mascarade. Le lieu du débat est le Conseil municipal où les débats sont enregistrés et donnent lieu à un procès-verbal. D'autant que précédemment, quand la minorité participait aux commissions, Monsieur MARLIN refusait le débat en Conseil municipal au prétexte qu'il avait déjà eu lieu en commission.

Monsieur MARCHINA estime qu'il s'agit d'un argument commode pour justifier son absence.

Monsieur CHAREILLE regrette la forme que prend ce débat, à travers des attaques personnelles. Ses absences sont justifiées professionnellement. Il n'est pas salarié par un parti politique et ne vit pas de son mandat. En revanche, depuis 2008, il a toujours assisté aux votes principaux du Conseil municipal.

Monsieur COLOMBANI répond que la vie communale va au-delà des orientations budgétaires, du budget et des DSP.

Monsieur CHAREILLE défend la participation des élus d'Etampes Solidaire au débat sur la DSP de l'eau. Il souligne que Monsieur MARLIN, lui, est absent aux actes majeurs du Conseil municipal, notamment ceux qui portent sur le fait de rendre compte de sa gestion.

Monsieur COLOMBANI répond que la majorité traite chaque jour des actes majeurs, comme en recevant deux sans-abris pour leur trouver un logement.

Monsieur CHAREILLE souhaite connaître la suite de ce dossier, car sans emploi et sans ressource, il demande dans quelles conditions les bailleurs sociaux leur accorderont un logement.

Monsieur MARCHINA évoque les incertitudes qui touchent la Ville, à commencer par la future modification des rythmes scolaires à partir de la rentrée 2013, qui, d'après l'association de l'Union des Maires de France reviendrait à 150€ par an et par enfant à la charge des communes, soit 450 000€ pour Etampes.

La ville est également en prise avec les demandes légitimes des salariés de la fonction publique devant l'augmentation du point d'indice qui devrait représenter 230 000€ pour le budget communal.

A ce titre, la ville provisionnera dès le budget primitif 1,2 million pour les dépenses imprévues, en fonctionnement, avec la possibilité de l'affecter en investissement.

Monsieur CHAREILLE pointe, lui une certitude tenant à l'approfondissement de la crise à travers le monde, un approfondissement de la pauvreté, de la précarité. Le système économique mondial est en bout de course.

La seule incertitude est le moment où le peuple va se révolter et prendre en main son destin, pour dire qu'il ne veut plus de ces politiques. Des formes nouvelles apparaissent en Espagne, en Italie. Il y a des mouvements sociaux en France dans des groupes qui ont fait jusqu'à 1,5 milliard de bénéfice de profit chaque année, comme Peugeot. Par le biais des dépréciations d'action en fonction du cours des marchés, Peugeot qui gagne de l'argent avec sa filiale bénéficiaire Faurecia, annonce 5 milliards de déficit alors qu'elle a engrangé jusqu'à 1,5 milliard de profits distribués aux actionnaires. La seule chose qui n'est pas écrite est la date de l'explosion sociale. Il faut s'y préparer.

Il se moque du discours de défense de l'école publique. La destruction de l'école publique est de la responsabilité de Nicolas SARKOZY qui a financé l'école confessionnelle comme jamais. Il cite l'ouvrage « Mains basses sur l'école » décryptant la casse de l'école publique. Il reproche à la majorité de ne pas s'être occupé des rythmes scolaires pendant le dernier mandat et d'avoir cassé la carte scolaire.

Monsieur COLOMBANI répond que les élus du Conseil municipal d'Etampes n'ont pas participé à la destruction du système scolaire à Etampes et rappelle que le sujet porté à l'ordre du jour reste les orientations budgétaires de la ville d'Etampes.

Monsieur COLOMBANI répond que le maire a la charge de l'entretien du patrimoine communale, et à ce titre, l'obligation de créer des écoles, de les construire et les entretenir.

Monsieur MARCHINA signale que le document reprend simplement les chiffres de l'Union Nationale des Maires pour voir le coût éventuel qu'amènerait le changement des rythmes scolaires. Il souligne les performances de la ville d'Etampes depuis 1995, grâce notamment à Madame GIRARDEAU, sur l'entretien constant du patrimoine scolaire primaire et maternel, ainsi que la construction d'écoles qui suscite l'envie dans d'autres communes.

Monsieur COLOMBANI évoque également les dispositifs mis en place pour accompagner la précarité.

Monsieur CHAREILLE juge qu'il s'agit d'une caricature. Il note que la majorité se dit toujours très respectueuse du personnel municipal tandis que l'opposition est accusée de s'en prendre au personnel. Ce personnel a vécu pendant des années dans la crainte et s'exprime désormais.

Il relève les propos de Monsieur MARCHINA disant qu'avant 1995 les écoles n'étaient pas entretenues.

Monsieur MARCHINA répond que le problème ne tenait pas au personnel mais aux moyens et à la volonté de faire.

Monsieur CHAREILLE juge que cela revient à attaquer le personnel municipal.

Monsieur MARCHINA répond qu'avant 1995 le patrimoine scolaire était dans un état déplorable.

Monsieur CHAREILLE reproche à la majorité de n'avoir construit qu'une école en 15 ans dont le programme de destruction-reconstruction était déjà prévu.

Madame GIRARDEAU conteste cette interprétation.

Monsieur CHAREILLE estime qu'il n'y a pas lieu de se vanter d'avoir entretenu et construit des écoles mais observe que la majorité n'est pas capable de les construire au bon endroit pour toucher les subventions.

Monsieur MARCHINA précise que malgré l'augmentation des services à la population, les dépenses de gestion courante vont en diminuant grâce à :

- une meilleure participation du personnel aux décisions prises quand aux dépenses ;
- la diminution de la dette d'une année sur l'autre.

Monsieur CHAREILLE dénonce le fait que l'évolution des charges aboutisse à ne plus être en mesure de remplacer ou réparer les véhicules nécessaires à l'entretien du patrimoine communal. Financièrement, ces charges semblent contenues. Mais dans la réalité, la majorité se gargarise avec le maintien des équilibres financiers. Il demande combien de camions sont en panne.

Monsieur MARCHINA estime que ces propos relèvent de la propagande. Il présente une baisse sensible des dépenses de gestion courante avec une amélioration des services rendus à la population. Au budget primitif, la dette s'élevait à 2,1 millions en 2012, contre 1,763 million au budget primitif 2013.

Monsieur CHAREILLE estime que les informations ne permettent pas aux Etampois de se faire une image précise des intérêts de la dette et des dégâts de la politique en matière de gestion financière de la ville. Il faudrait présenter les budgets primitifs sur plusieurs années avec les budgets réalisés. Cette photographie est tronquée. La situation décrite des intérêts de la dette n'est pas la situation réelle des finances publiques de la ville d'Etampes.

Monsieur MARCHINA rappelle qu'en 2011, la somme des intérêts de la dette au budget primitif était similaire. La baisse intervient en 2013.

Monsieur CHAREILLE réclame des chiffres exacts et une présentation exhaustive. Ce n'est pas une présentation respectueuse des élus.

Monsieur MARCHINA présentera dans la soirée les chiffres de 2010 et 2011. Il explique que les intérêts de la dette étaient de 2,1 millions au budget primitif 2012 contre 1,863 au budget primitif 2013, soit une baisse sensible. L'autofinancement se développe, passant de 2,8 millions en 2012 à 3,48 millions en 2013.

Monsieur CHAREILLE en déduit au vu du niveau de l'autofinancement que 15% des dépenses d'équipement 2013 seront financées par le recours à l'emprunt, soit près d'1 million. Il regrette le passage de camembert en histogramme qui ne facilite pas la lecture.

Monsieur MARCHINA précise que les dépenses d'investissement se répartissent ainsi :

- autofinancement, 3 480 000€, 44% ;
- ressources propres avec notamment la FCTVA, 11% ;
- cessions d'actifs, 11% ;
- emprunts, 14% ;
- subventions d'investissement, 20%.

Monsieur CHAREILLE demande des précisions sur les cessions d'actifs.

Monsieur MARCHINA désigne le terrain « Derancourt » acheté et revendu dans le cadre de l'ANRU ainsi qu'un terrain bâti situé rue du Bas-canal acheté une quarantaine d'année plus tôt.

Monsieur CHAREILLE demande des précisions sur les projets relatifs à ces terrains.

Monsieur MARCHINA répond que l'acquisition du terrain situé rue du Bas-canal remonte à une époque ancienne. Le projet Derancourt donne lieu à un travail quotidien des services dans le cadre du projet ANRU.

Monsieur CHAREILLE revient sur la question orale du début de séance et réclame, comme régulièrement depuis 2008, l'application du règlement intérieur et le choix d'une nouvelle salle pour les conseils municipaux afin de permettre au public d'assister à la présentation du débat des orientations budgétaires. Quand il s'agit de la démocratie, la majorité est en contradiction avec la loi et la jurisprudence.

Monsieur MARCHINA présente le volume de l'investissement et l'évolution de la dette de 1990 à 1995.

Monsieur CHAREILLE fait remarquer que la page 16 n'a pas été présentée.

Monsieur MARCHINA remercie Monsieur CHAREILLE pour sa vigilance et regrette d'autant son absence en commission. Il explique que l'autofinancement passe de 2,762 millions au budget primitif 2012 contre 3,181 millions d'euros au budget primitif 2013, soit une augmentation de l'autofinancement de 719 000 d'euros.

Monsieur CHAREILLE, concernant les réunions en commission, dit ne pas être un pion ou un soldat qui écoute la bonne parole. Il revendique la capacité à réfléchir. Pour être efficace en commission comme ailleurs, il faut pouvoir les préparer avec des documents qui sont rarement fournis dans des délais suffisants. Il ne cautionne pas ces commissions qui n'en sont pas.

Il constate que cette augmentation de l'autofinancement donne lieu à une baisse des dépenses d'équipement. Il ne faut pas s'en glorifier car elle traduit une baisse des investissements.

Monsieur MARCHINA présente l'évolution de l'investissement et de l'endettement. Il y a eu moins de 20 millions d'euros d'investissement entre 1990 et 1995. L'investissement est contenu entre 1996 et 2001 et le désendettement est en œuvre. En 2002-2007, l'investissement augmente fortement, avec 50

millions. En 2008-2012, 60 millions d'investissement sont engagés avec à la clé un fort endettement. En 2013, le volume d'investissement est de 5 millions, et le désendettement de 1,8 million. L'idée est de se désendetter après une période record d'investissement pour être en mesure dans quelques années de réinvestir.

Monsieur CHAREILLE suggère de transmettre aux Etampois un guide de désintoxication pour faire face aux chiffres transmis. Ces chiffres sont exacts, mais leur présentation manque de sincérité. Il demande le montant des investissements 2012 réalisés.

Monsieur MARCHINA répond que le montant des investissements réalisés en 2012 est de 5,7 millions, contre 14 millions en 2009, 14,4 millions en 2010, 15,6 millions en 2011.

Monsieur CHAREILLE estime qu'en réduisant l'endettement et l'investissement, la majorité ne sert pas les Etampois mais appauvrit la ville, le patrimoine et le service public rendu aux Etampois.

Monsieur COLOMBANI conteste avoir appauvri la ville d'Etampes et baissé le niveau des services en 2012.

Monsieur CHAREILLE propose l'analyse suivante : l'endettement et le coût de la dette agit sur la capacité à agir de la ville.

Monsieur MARCHINA dit voir à l'envers.

Monsieur CHAREILLE répond que c'est la raison pour laquelle ça ne marche pas bien. Il reconnaît n'avoir pu s'empêcher.

Monsieur MARCHINA note que c'est ce qu'il lui reprochait plus tôt.

Monsieur TOKAR précise que cela s'appelle de la logorrhée.

Monsieur CHAREILLE l'enjoint à faire attention sous peine de se faire appliquer le même régime que Monsieur MARCHINA plus tôt.

Monsieur MARCHINA doute que 5 millions d'investissement amène à un appauvrissement. La ville a été malgré tout enrichie par les investissements des années passées. Il renvoie à la prochaine appréciation de la gestion de la majorité par la Chambre Régionale des Comptes d'ici quelques semaines.

Monsieur CHAREILLE pointe une opération de communication et de démagogie. Monsieur MARCHINA affirme ne pas connaître le contenu du rapport mais semble en connaître des éléments.

Monsieur MARCHINA s'étonne de cette interprétation et prête à Monsieur CHAREILLE des dons de divination.

Monsieur CHAREILLE est peut-être un peu marxiste mais n'a pas ces capacités.

Monsieur MARCHINA rappelle que la ville a investi 15 millions par an trois années de suite. La Ville a investi 109 millions entre 2002 et 2012, ce qui a permis de répondre aux attentes des Etampois, de participer au plan de relance et de soutenir l'emploi et l'activité économique au plan local.

Monsieur CHAREILLE juge que l'analyse de Monsieur MARCHINA sur l'amélioration de l'emploi est contredite par les chiffres de Pôle Emploi et de l'INSEE. Les situations de l'emploi et du logement, en particulier pour les jeunes, se dégradent à Etampes. Celle des chômeurs de longue durée s'aggrave. Une présentation sincère aurait montré la répartition de l'investissement depuis 2002.

Monsieur MARCHINA répond que la Ville a participé au plan de relance et soutenu l'emploi local. Il partage le constat d'une dégradation générale de l'emploi. Il signale en revanche que les services ont constaté que trois secteurs offrent de l'emploi : le commerce, l'aide à la personne et la logistique. La majorité, par ses choix politiques, développe ces trois secteurs.

Monsieur CHAREILLE ne doute pas de la sincérité de Monsieur MARCHINA mais juge que les résultats sont contraires. Le résultat de la politique menée par l'équipe municipale depuis 1995 est un effondrement de la situation économique de la ville, des petits commerces, du logement social pour les jeunes. Il reproche à la majorité de ne pas avoir construit de logements qui répondent aux problématiques des personnes âgées, ainsi qu'à celles des handicapés. Depuis 1995, la majorité n'a pas bâti de politique du handicap. L'Association des paralysés de France l'a souligné en manifestant pour interpeller la municipalité et souligner qu'elle n'est pas active mais qu'elle est aussi en contradiction avec la loi. Cette politique aboutit à un appauvrissement, une catastrophe économique.

Il reproche à la majorité de ne pas avoir su faire venir des entreprises créatrices d'emploi, hors des entreprises de main d'œuvre précaire. Elles donnent lieu à de nombreuses saisies des Prud'hommes. Les quelques entreprises de la zone du Bois-Bourdon n'emploient que des salariés sans qualification et sans formation professionnelle. Il faut développer des alternatives au stockage et aux centres commerciaux et développer des outils à valeur ajoutée avec de nouvelles technologies en se donnant des moyens d'agir pour former les gens et les loger. Ainsi, 109 millions en 10 ans ne représente pas l'avenir. La majorité obère l'avenir économique de la Ville.

Monsieur COLOMBANI demande à Monsieur CHAREILLE des éléments chiffrés pour appuyer ses dires.

Monsieur CHAREILLE juge cette manœuvre dilatoire. Il pointe à nouveau la situation des chômeurs de longue durée, estimant que la mairie a nié les chiffres et nié la situation. Il reproche en outre le refus de communiquer les chiffres, Monsieur COLOMBANI envoyant des recommandés pour annoncer que l'opposition n'aura pas accès aux services. En revanche, les chiffres extérieurs qui témoignent de la situation socio-économique de la ville sont publics.

Monsieur COLOMBANI rappelle qu'un observatoire de l'emploi a été mis en place à l'initiative du Député-maire avec le Sous-préfet, Pôle-Emploi et d'autres acteurs. Alors que la moyenne départementale est de 7,6% de personnes sans emploi, elle est de 7,2% à Etampes. (source INSEE-Pôle emploi) Il enjoint Monsieur CHAREILLE à donner des chiffres sur l'emploi, le logement et la situation des jeunes pour étayer son argumentaire.

Monsieur CHAREILLE renvoie aux témoignages recueillis auprès des Etampois. Il évoque le cas d'Etampois rencontrés sur le marché témoignant avec émotion de l'obligation pour leurs enfants de revenir vivre au domicile parental. Face à cette situation, il reproche à Monsieur COLOMBANI de ne pas avoir agi en conséquence depuis 1995. Certaines communes, y compris de droite, répondent directement à ces problématiques.

Concernant le logement des jeunes, il estime que le parc de logement social ne correspond pas aux besoins actuels de la population, notamment les familles monoparentales. Il reproche à Monsieur COLOMBANI de ne pas avoir de vision à 10 ans pour la ville.

Monsieur MARCHINA rappelle l'investissement de 5 millions d'euro en 2013. L'en-cours de cette dette diminue d'1,8 million en 2013. Du fait de cette baisse et de l'augmentation de la population, le ratio d'endettement par habitant diminue sensiblement.

Monsieur CHAREILLE ne vise pas Monsieur MARCHINA en tant que personne mais la politique qu'il prétend mettre en œuvre en 2013. Il pointe une incohérence entre l'augmentation de la population et la baisse de l'investissement.

Monsieur MARCHINA répond qu'il n'est pas possible de construire un gymnase et une école chaque année. Après 5 ans d'effort intensif, il est normal de marquer une pause et de reconstruire ses capacités. Il assume les actions passées et dit sa fierté d'avoir enrichi la ville en investissant plus de 100 millions en quelques années. Mais il apparaît nécessaire d'adapter un rythme plus modéré pour préparer l'avenir et de nouveaux projets.

Monsieur CHAREILLE répond qu'une augmentation de la population entraîne une augmentation des besoins en école, transports, infrastructures, piscine. Il s'étonne de ne pas voir réaliser une proposition

« d'Etampes Solidaire » reprise par la majorité d'un bowling associatif. La population étampoise a également besoin de se divertir.

Monsieur COLOMBANI répond que la population actuelle d'Etampes est largement dotée. Cette augmentation avait été anticipée, il est possible d'ouvrir des classes et d'accueillir de nouveaux élèves.

Monsieur CHAREILLE pointe un sous-équipement des piscines et des crèches municipales qui ne peuvent accueillir toutes les familles qui le demandent. Une pause dans les investissements est inappropriée. Il enjoint Monsieur COLOMBANI à expliquer aux Etampoises les raisons de ces reports d'investissement. *A contrario*, un observatoire de l'emploi ne semble pas de grande utilité.

Monsieur COLOMBANI sur la piscine répond que ceux qui souhaitent l'utiliser peuvent le faire ; tous les créneaux sont occupés, il n'y a pas de souci. Il rappelle que le Conseil général ne renouvelle pas son aide aux crèches municipales et que les crèches relèvent de la compétence de la CCESE. 16 nouvelles communes viennent de la rejoindre avec leurs propres besoins qu'il faudra satisfaire.

Monsieur CHAREILLE pointe l'encadré page 18 disant qu'Etampes va réajuster son volume d'équipements nouveaux à hauteur de 5 millions, estimant qu'il s'agit d'une forme d'expression jésuite.

Monsieur MARCHINA répond au reproche de ne pas réagir à l'augmentation de la population en évoquant les investissements des dernières années. La mairie avait justement observé cette augmentation de la population non prise en compte par l'INSEE. La limitation à 5 millions en 2013 est délibérée du fait des récentes constructions de gymnase, école et équipements. Face à un contexte de baisse des subventions, la majorité ne souhaite pas augmenter la charge fiscale des habitants.

Monsieur CHAREILLE estime que le document distribué ressemble à un document officiel de préparation de campagne électorale.

Il reproche l'absence de construction de logements sociaux pendant plus de 15 ans de mandat de l'actuelle majorité. Il s'interroge sur les conditions de relogement des familles déplacées du quartier Saint-Michel et dénonce une modification du tissu social du quartier. Il n'y a donc pas besoin d'y construire une école supplémentaire car le nouveau quartier présente des catégories socioéconomiques différentes avec une évolution des âges. Certaines familles ont quitté Etampes car les propositions de logement qui leur avaient été faites ne répondaient pas à leur besoin.

Monsieur COLOMBANI répond que les habitants des logements actuels sont les mêmes qui habitaient le quartier auparavant. Monsieur CHAREILLE ne connaît guère le dossier et devrait aller à la rencontre des habitants du quartier.

Monsieur CHAREILLE estime que Monsieur COLOMBANI connaît mal ses dossiers. Plutôt que des documents démagogiques, il préfère aller à la rencontre des Etampoises. Il ne s'agit pas de caritatif mais de transformation de la société. Ces habitants viendront un jour demander des comptes à la majorité qui sera balayée politiquement dans le cadre de la révolte sociale qui couve.

Monsieur COLOMBANI renvoie ce constat aux prochaines élections municipales.

Monsieur MARCHINA précise à l'intention de Monsieur CHAREILLE que Monsieur COLOMBANI est joueur de rugby et non de football, jeux qui ne sont pas pratiqués dans l'avion.

Monsieur CHAREILLE enjoint Monsieur MARCHINA à cesser ces agressions inacceptables. Il a simplement souligné que Monsieur COLOMBANI était sportif. S'il se déplace en avion, ce n'est pas pour aller chasser les fauves en Afrique.

Monsieur MARCHINA précise que le Conseil général de l'Essonne investit 162€ par habitant contre 2012€ pour Etampes. L'Essonne est au 77^e rang des dépenses d'investissement dans les départements et au 7^e niveau des départements les plus endettés.

Monsieur CHAREILLE, en son nom personnel, estime que si le Conseil général de l'Essonne ne pratique pas une politique suffisamment à gauche et n'est pas à la hauteur des nécessités du

département, il faudra le pousser à être plus à gauche et agir dans l'intérêt des Essonniens. Mais ce n'est pas auprès de la majorité qui a soutenu la politique de MM. SARKOZY et FILLON qu'il ira chercher une sanction ou une analyse de la situation.

Monsieur MARCHINA défend une politique fiscale raisonnable pour défendre le pouvoir d'achat des Etampois. Il y a une possibilité d'investissements nouveaux, mais il a été choisi de conserver une politique fiscale raisonnable. Dans un contexte de nouvelles ponctions fiscales, les taux fiscaux locaux resteront les mêmes.

Monsieur CHAREILLE propose de défendre le pouvoir d'achat en baissant progressivement ou en supprimant la taxe locale sur l'électricité quelque soient les revenus.

Monsieur MARCHINA rappelle que la taxe sur les ordures ménagères a baissé de 6,5 %. Il évoque la négociation en cours pour obtenir une baisse de la part d'assainissement.

De même, la ville maintient les tarifs des prestations tarifées aux utilisateurs des services depuis 2000.

Monsieur CHAREILLE relève que si la taxe sur les ordures ménagères a baissé de 6,5 %, elle a augmenté chaque année depuis le début du mandat, avec un impact pour les foyers en difficulté. Il glisse vers le trop grand nombre de Vice-présidents au SIREDOM.

Monsieur MARCHINA présente la baisse assumée des investissements après l'effort fourni par Etampes sans pour autant augmenter les impôts, pour augmenter les capacités d'investissement les années suivantes.

Monsieur CHAREILLE, concernant les hausses des dépenses d'équipement, estime qu'il s'agit simplement de remplacement classique de matériel vétuste et qu'il n'y a pas lieu de s'en vanter. En revanche, la chute de l'investissement est vertigineuse, passant de 16,6 à 5,8 millions. Il préconise de porter ce tableau dans Etampes Info.

Monsieur MARCHINA répond qu'une hausse des investissements aurait entraîné une hausse fiscale très importante. Il pointe la vétusté du parc scolaire en 1995 dont il était de la responsabilité de la ville de le rénover. En quelques années, toutes les écoles ont été rénovées.

Monsieur CHAREILLE juge que le vieillissement des équipements scolaires est un phénomène naturel avec ou sans « MARLIN ».

Monsieur MARCHINA rappelle à Monsieur CHAREILLE qu'il est d'usage d'appeler le maire « Monsieur MARLIN » et non par son seul nom.

Cette résolution de la vétusté a nécessité un effort d'une dizaine d'années.

Monsieur CHAREILLE répond qu'il s'agit d'une simple gestion pluriannuelle du parc immobilier de la commune.

Monsieur MARCHINA évoque :

- l'opération de rénovation urbaine du quartier Saint-Michel financée en grande partie par la ville ;
- la première phase des travaux de réfection de la rue de Gérofosse en concertant voirie, assainissement, éclairage et réseaux d'eau potable ;
- un nouveau programme de plantation d'arbres, comme chaque année ;
- la lutte contre la décharge de Saint-Escobille ;
- la lutte contre les pollutions des couloirs aériens ;
- la lutte contre les camions-citerne sur la RN191 ;

- la démolition de l'ancienne clinique du Val de Juine avec une reconstruction de bâtiments dans la cadre de l'ANRU, notamment des logements sociaux ;
- l'arrivée des différents centres annexes de la CPAM dans le sud-Essonnes ;
- la création d'une réserve d'eau sécurité incendie au hameau de Villesauvage ;
- la modernisation des équipements publics de système de chauffage.

Monsieur CHAREILLE précise que les logements sociaux évoqués ne sont pas construits par la ville et craint que cela soit présenté ainsi dans le journal municipal.

Il demande des précisions sur l'implantation du futur commissariat qui avait été annoncé.

Monsieur COLOMBANI répond que le Ministre de l'Intérieur lui a écrit qu'il n'était pas prévu de création de commissariat sur Etampes.

Monsieur CHAREILLE invite le maire à plus de prudence dans l'annonce des résultats de ses combats, évoquant Faurecia, le commissariat, le tribunal des Prud'hommes.

Monsieur MARCHINA évoque encore au nombre des investissements :

- le lancement d'un programme de renouvellement et de réseau d'eau potable du quartier de Guinette concernant les résidences OPIEVOY ;
- la rénovation de l'usine de production d'eau du Moulin à tan ;
- la mise en place d'une collecte sélective dans les quartiers et d'une collecte des bio-déchets dans les différents restaurants scolaires de la collectivité ;
- la poursuite des travaux d'aménagement au niveau scolaire ainsi que des équipements publics comme la maison de quartier Camille Claudel ;
- la poursuite de la construction du lycée professionnel Louis-Blériot (ouverture rentrée 2014). La Ville ne finance pas la construction, mais le terrain a été fourni par l'intercommunalité et la Ville s'occupera des problèmes de voirie et de gare routière ;
- la réalisation de la nouvelle Maison des syndicats ;
- la réalisation d'un diagnostic accessibilité sur les équipements publics de transports et voirie.

Monsieur COLOMBANI invite Monsieur CHAREILLE à plus de respect envers la parole des élus municipaux.

Monsieur CHAREILLE demande s'il a droit aux borborygmes comme l'ensemble des élus ou si cela est considéré comme une prise de parole.

Madame HUGUET s'étonne que les travaux de l'ancienne clinique figurent dans les orientations budgétaires alors que ce projet est privé.

Monsieur MARCHINA répond qu'une participation de la ville est prévue dans le cadre de la construction des 53 logements sociaux rentrant dans le dispositif ANRU et principalement en matière d'accessibilité et de voirie.

Madame HUGUET se demande si l'installation d'une réserve d'eau à Villesauvage n'a pas déjà été faite.

Monsieur LAPLACE répond à Madame HUGUET que la construction d'une réserve d'eau à Ville sauvage sera réalisée dans le courant du 2^e trimestre 2013.

Madame HUGUET demande si le lancement d'un programme de renouvellement et de réseau d'eau potable du quartier de Guinette a lieu dans le cadre de la SEE.

Monsieur LAPLACE répond que ce projet a lieu dans le cadre du renouvellement des conduites d'eau potable. Une information municipale donnera prochainement le planning de l'intervention qui devrait commencer en avril et durer de 8 à 9 semaines. Elle touchera toutes les canalisations du plateau de Guinette et notamment des « Bâtiments rouges ». Les frais sont assurés par la SEE dans le cadre du contrat d'affermage. D'autres chantiers sont en cours de planification.

Madame HUGUET demande où en est la mise en place de la collecte sélective dans les quartiers.

Monsieur COLOMBANI précise à Madame HUGUET que la mise en place d'une collecte sélective sera effective au 1^{er} avril. Cette compétence relève de la CCESE.

Madame HUGUET s'étonne dans ce cas que ce point soit évoqué à l'occasion de la présentation des orientations budgétaires de la ville d'Etampes.

Monsieur MARCHINA précise que cela contribue à l'amélioration de la qualité de vie, de plus elle est financée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par les Etampois, notamment la mise en place des colonnes enterrées.

Monsieur CHAREILLE reproche de présenter ce point comme une réalisation qui n'en est pas une, pour laquelle il n'y a qu'une contribution financière de la ville. Il demande alors la présentation de toutes les actions réalisées par la CCESE qui nécessitent une intervention financière de la ville.

Monsieur COLOMBANI répond que ces mentions ont leur place dans un chapitre réservé aux actions passées et futures pour le cadre de vie et l'environnement. Par ailleurs, la mise en place des colonnes enterrées est financée par la ville d'Etampes.

Monsieur CHAREILLE regrette que la personne rédigeant les documents ne soit pas capable de mettre en évidence les réalisations de la ville.

Monsieur MARCHINA précise la répartition des 5 millions d'investissement :

- 2,3 millions pour le cadre de vie, voiries et environnement ;
- 635 000€ pour l'éducation, sports, jeunesse et vie associative ;
- 1,3 million pour la politique de la ville ;
- 725 000€ pour la sécurité.

Il cite en outre :

- la réfection de la route de Châlo Saint-Mars, RD207 ;
- la poursuite d'aménagement de la voie romaine, lancement de l'étude ;
- la poursuite du programme de la Maison de quartier de la Croix de Vernailles.

Madame HUGUET demande des précisions sur le projet de parking de l'île Maubelle.

Monsieur LAPLACE explique attendre les résultats du sondage de sol. La loi sur l'eau pose des contraintes qui ne permettent pas en l'état de valider ce projet.

Monsieur CHAREILLE s'étonne qu'il reste une incertitude sur un projet déjà voté il y a deux ans pour lequel il y a déjà eu une communication abondante.

Monsieur LAPLACE pointe la complexité de la loi sur l'eau qui met un an pour donner ses résultats. Des compléments d'informations ont été demandés.

Monsieur CHAREILLE répond qu'il y a pourtant en mairie des personnels qualifiés pour gérer ces normes. La complexité de la loi sur l'eau existait déjà au moment de la présentation du projet, du vote et de sa communication. Il estime que la politique de circulation dans l'espace public est quasiment inexistante. Il pointe en outre l'état lamentable du réseau routier à Etampes.

Monsieur LAPLACE rappelle qu'Etampes compte 112 kilomètres de réseau routier. L'épisode de froid est un gouffre pour toutes les collectivités territoriales. A ce titre, la baisse de 20% des subventions du Conseil général de l'Essonne destinées à la voirie départementale aggrave la charge pour les autres collectivités.

Monsieur CHAREILLE répond que la gestion d'une ville est difficile et qu'il peut être préférable de confier la gestion du réseau routier à l'opposition.

Monsieur LAPLACE répond que la majorité a l'habitude de faire des arbitrages et que les Etampois lui donne raison à chaque élection comme ils le feront en 2014.

Monsieur CHAREILLE réitère sa demande d'attribution de la délégation sur la voirie aux élus de la liste « Etampes Solidaire ». Le maire a la possibilité de donner délégations à n'importe quel conseiller municipal sur les dossiers. La majorité n'étant pas en capacité de gérer le réseau public de cette ville, « Etampes Solidaire » se propose de le faire à sa place.

Monsieur COLOMBANI se demande, dans ces conditions, comment les Etampois ont pu se fourvoyer.

Monsieur CHAREILLE répond que la liste « Etampes Solidaire » ne disposait pas des mêmes moyens d'information et de propagande au cours des 6 années précédant les dernières élections.

Monsieur COLOMBANI enjoint alors Monsieur CHAREILLE à dresser un bilan de son mandat et à le distribuer dans les boîtes aux lettres.

Monsieur CHAREILLE répond qu'il appartient à ceux qui gèrent d'être évalués sur leur politique de gestion. Il rappelle que le maire a systématiquement refusé la présence de l'opposition au sein des commissions siégeant sur la construction du quartier Emmaüs. A ce titre, Monsieur COLOMBANI n'est pas fondé à reprocher à l'opposition de ne rien faire.

Monsieur MARCHINA présente les actions en faveur du développement économique. La compétence relève de l'intercommunalité mais la Ville intervient au quotidien tant sur la détermination politique que sur l'emploi.

Il rappelle l'ambition municipale de favoriser l'emploi en développant le commerce, la logistique et l'aide à la personne où se trouvent des gisements d'emploi.

Monsieur CHAREILLE estime que la loi « BORLOO » censée favoriser l'aide à la personne est un échec. Le dispositif a été détourné.

Monsieur MARCHINA ne parle pas de la politique ou de l'échec de la politique d'aide à la personne. Il affirme simplement que c'est dans les domaines de la logistique, du commerce et de l'aide à la personne qu'il y a des gisements d'emploi.

Monsieur CHAREILLE répète que le dispositif d'emploi de la loi Borloo n'a pas fonctionné. La logistique génère des emplois précaires pour des gens sous-qualifiés avec une absence de perspective ou d'évolution professionnelle. La Ville ne doit pas encourager ce type d'emploi.

Il pointe en outre un échec de la majorité sur la politique du commerce. Les commerces fermant sont remplacés par des agences immobilières qui ferment à leur tour, des banques, des assureurs et des agences d'intérim. Ce n'est pas ainsi qu'on développe un commerce local. Il renvoie aux rapports de la Chambre de commerce et de l'industrie qui ne peut être soupçonnée de trotskysme. Ainsi, soit la Ville est en échec, soit elle s'oriente vers des voies non porteuses d'avenir et ne donneront pas d'emploi durable.

Les salariés de la logistique ne pourront pas faire face à l'évolution technologique des métiers dans la mesure où ils ont été confrontés à l'échec scolaire dans les écoles que les membres de la majorité ont contribué à détruire. Ils ne pourront pas faire face à l'avenir à l'évolution des métiers, à la haute technologie, aux ingénieurs indiens. Cet investissement est un échec.

Il affirme en outre que les agences et comités, comme l'Agence économique de l'Essonne dont le Conseil général a baissé les subventions, n'ont jamais créé d'emploi. Ces agences donnent en revanche des subventions à des entreprises qui n'en ont pas besoin, comme Faurecia qui réalise des bénéfices, mais dont les artifices comptables permettent malgré tout d'annoncer des pertes et de justifier des licenciements.

Il revendique de pouvoir utiliser du temps pour s'exprimer en conseil municipal.

De la même manière, la Maison de l'emploi lui semble une coquille vide, gaspillant de l'argent et n'ayant jamais créé d'emploi, et constituant un moyen de communication pour la majorité.

Monsieur MARCHINA juge inadmissible cette manière de cataloguer le service public.

Monsieur LAPLACE refuse cette accusation d'inertie sur la question des commerces de proximité. Il annonce à cette occasion l'ouverture sous un mois, rue de la République, d'un commerce alimentaire de proximité preuve de l'engagement des élus au quotidien pour remettre des commerces de proximité dans les quartiers. Le maire a missionné les élus pour travailler à un équilibre interquartier. Le quartier Saint-Pierre accuse un déficit sur ce point. Les travaux devraient commencer courant mars pour une ouverture en avril.

Monsieur COLOMBANI rappelle que l'entreprise de logistique qui s'implantera prochainement va générer la création de plus de 300 CDI et quelques CDD.

Monsieur CHAREILLE juge qu'au vu de la flexibilité apporté au code du Travail, le CDI dans le secteur automobile n'existe plus. Il y a parfois jusqu'à 5 000 salariés en intérim, souvent sur un programme, dont le contrat prend fin avec la mission.

Monsieur COLOMBANI enjoint Monsieur CHAREILLE à revenir à l'ordre du jour.

Monsieur CHAREILLE explique que certains employeurs, dans le cadre des CDI, usent et abusent de la période d'essai, parfois jusqu'à 8 mois.

Il demande des précisions sur le repreneur du commerce rue de la République, indépendant ou membre d'une grande chaîne afin de savoir s'il y a bien création d'emploi local. Une grosse enseigne de distribution n'a pas de problèmes pour fermer. Au rythme actuel des fermetures des commerces, la ville d'Etampes perd son dynamisme.

Monsieur LAPLACE précise que le repreneur potentiel est un indépendant, depuis 35 ans dans cette activité, qui souhaite ajouter une implantation à Etampes. Il s'agit d'un commerce de proximité où travaillerait une à deux personnes.

Madame HUGUET demande combien d'Etampois ont été embauchés en CDI au Centre Leclerc.

Monsieur LAPLACE répondra au prochain conseil.

Monsieur COLOMBANI précise que les gens seront recrutés dans le bassin d'emploi de la CCESE.

Monsieur CHAREILLE estime que les employeurs ont intérêt à embaucher des personnels à proximité pour limiter l'absentéisme lié aux accidents et autres. Les employeurs recherchent avant tout des compétences. Si les demandeurs d'emploi n'ont pas les compétences adaptées, l'employeur recrutera au-delà du bassin d'emploi.

Monsieur COLOMBANI répond que la demande la plus forte au niveau de Pôle Emploi est la logistique.

Monsieur MARCHINA annonce que les procédures administratives se poursuivent pour le désenclavement du parc Sudessor. 6,5 hectares de terrain ont déjà été vendus. Le contact est pris avec un équipementier, le groupe Vernet, qui souhaite s'implanter dans la région d'Etampes en synergie avec Faurecia.

Monsieur CHAREILLE demande des précisions sur la nature de ce contact et juge que cela n'apporte rien en l'état aux chômeurs.

Monsieur MARCHINA répond qu'il s'agit d'un contact avec le groupe Vernet, équipementier comme Faurecia, qui envisage des synergies avec cette dernière.

Madame HUGUET demande des précisions sur la vente de 6,5 hectares de terrain.

Monsieur MARCHINA donnera la liste des acquéreurs au prochain conseil municipal.

La Ville travaille à l'implantation d'un logisticien en marge de la zone du Bois Bourdon, l'ouverture d'une permanence de la Chambre de commerce et de l'Industrie à la Maison de quartier Camille-Claudé, et sur l'ancien site de Faurecia, l'installation de l'entreprise BRK dont l'activité principale est de fournir des alvéoles par multiple de 80 m², locaux sommaires mais peu chers, permettant l'implantation de petites entreprises ou d'entrepôts de stockage.

Ceci permet notamment aux artisans de développer une entreprise artisanale que serait à l'étroit au domicile, mais également de céder leur entreprise en la déplaçant dans un endroit neutre.

Monsieur CHAREILLE juge consternant les propos de Monsieur MARCHINA. Certes, la création de pépinières d'entreprises est une aide concrète à la différence des observatoires et autres comités Théodule.

Néanmoins, il conteste que les artisans installés à leur domicile aient besoin de déplacer leur activité. La pépinière d'entreprise s'adresse à des jeunes créateurs d'entreprises.

Il déplore que les locaux en question soient ouverts au stockage, qui ne crée pas d'emploi, et craint que l'espace à termes, soit entièrement consacré au stockage. Il regrette que la majorité fasse usage de dispositifs créateurs d'emplois et de richesse pour du stockage. Il évoque les activités de stockage existant dans le Loiret qui n'emploient que peu de salariés. Il enjoint la majorité à ne pas répéter cette erreur sur Etampes.

Monsieur COLOMBANI précise que les futurs locaux de BRK comprendront majoritairement des locaux d'activité, et secondairement du stockage. Les deux formules pourront être combinées.

Monsieur MARCHINA précise qu'il ne s'agit pas d'un centre de logistique mais de cellules multiples de 80 m² ou plus. Il transmettra les références de BRK qui a fait ses preuves avec succès dans d'autres départements.

Monsieur CHAREILLE reproche à la majorité de payer très cher des consultants dont les chiffres mentionnés sont faux. Il l'enjoint à faire appel à un cabinet de perspective économique pour évaluer la valeur ajoutée créée, l'emploi créé et la modification du tissu social de la ville.

Monsieur COLOMBANI répond que justement, la ville est en lien depuis novembre avec un cabinet de conseil qui élabore le schéma d'accueil des entreprises sur le territoire de la CCESE. Il précise de nouveau qu'il ne s'agit pas de stockage mais essentiellement de cellules pour des artisans.

Il est confiant dans la compréhension du projet par Madame HUGUET.

Monsieur MARCHINA répond qu'« Etampes Solidaire » travaille collectivement. Il répond à Monsieur CHAREILLE que Monsieur JOUSSET n'est pas dans Etampes Solidaire.

Monsieur JOUSSET précise qu'il appartient à Etampes Solidaire.

Monsieur MARCHINA reprend les propos de Monsieur LAPLACE sur les travaux en lien avec la Chambre de commerce et de l'Industrie pour la requalification de surfaces commerciales. Il s'agit notamment de joindre deux locaux pour augmenter la surface et attirer des franchises cherchant des implantations dans des villes de 25 000 habitants. La révision engagée du PLU permettra l'implantation de nouvelles entreprises et enseignes dans la zone du Bois-Bourdon. Déjà 11 hectares ont été dédiés à ce projet.

Monsieur CHAREILLE indique qu'il vient de se faire traiter de « Bouffon de Service » et que ces propos sont inacceptables. Il précise qu'à une autre époque, ces mots auraient pu amener le maire à se fâcher très fort.

Monsieur COLOMBANI demande qui a tenu ces propos ?

Monsieur CHAREILLE pense que celui qui l'a dit devrait également présenter ses excuses. Si le fait d'intervenir en séance et de débattre de manière un peu vive peut le faire paraître comme un bouffon...Il demande à Monsieur COLOMBANI si celui-ci accepterait de se faire traiter de « Bouffon de service » ?

Monsieur COLOMBANI précise qu'il ferait tout pour ne pas que cela arrive et demande à ce qu'on continue la page 30.

Monsieur MARCHINA rappelle que la commercialisation du parc Sudessor arrive à son terme. Des contacts sont pris pour pouvoir utiliser et développer l'ancienne sablière, la carrière Leauté, un terrain de 20 hectares, pour la transformer dans les meilleurs délais en zone industrielle. Cela permettrait d'installer des entreprises mais permettrait également la prolongation du Parc Sudessor vers la rue des Grenots et de la Croix-de-Vernailles.

Il insiste sur le rôle de la Maison de l'économie et de l'emploi où travaille un personnel compétent issu de différents organismes.

Après avoir augmenté de 28 % l'aide au CCAS en 2009, la ville maintient le niveau de subvention à 1,386 million euros.

Madame HUGUET regrette que les orientations budgétaires ne fassent pas mention de l'épicerie sociale, alors qu'elle est mentionnée au débat des orientations budgétaires du CCAS.

Monsieur MARCHINA note que l'opposition adresse des critiques quand il est question de l'ANRU ou du lycée technique en construction en disant que ce n'est pas de la compétence municipale.

Monsieur COLOMBANI répond que le Débat des orientations budgétaires évoque la subvention donnée au CCAS par la ville. Il appartient ensuite au CCAS de décider ses propres orientations budgétaires.

Monsieur MARCHINA évoque le lancement des garanties des risques locatifs pour réduire les rétentions de propriétaires privés qui craignent de ne pas être payés. En apportant une garantie, cela peut débloquer la situation pour des locataires précaires.

Il évoque également :

- une volonté sous l'égide de l'Observatoire de l'habitat indigne, en coopération avec l'ANAH, de développer la remise en état de logements pour faire bénéficier propriétaires et locataires de la Garantie des Risques Locatifs (GRL) ;
- la démolition de l'ancienne clinique du val de Juine donnera lieu à la construction de 53 logements sociaux ;
- la poursuite du programme ANRU avec les projets de construction de 87 nouveaux logements boulevard Saint-Michel ;

- le renforcement de la politique de visite et de points de rencontre avec les bailleurs, pour favoriser une synergie entre la Ville et les bailleurs, un travail quotidien de plusieurs élus de la majorité.

Monsieur CHAREILLE estime que le dispositif censé aider les jeunes est un gaspillage d'argent et un écran de fumée.

Le dispositif de garantie de paiement de loyer existe déjà. Il a été créé par la loi et est géré de manière paritaire, sous le nom de « 1 % » auquel sont assujetties toutes les entreprises de plus de 10 salariés. Cela représente 0,45% de la masse salariale. Les dispositions comprennent le « Mobilipass » pour la mobilité et le « Locapass » qui facilite le logement des jeunes en CDD. Ainsi la majorité réinvente un dispositif existant déjà.

Pour les propriétaires, il existe un dispositif assurantiel privé proposant des garanties de loyer. Ainsi, pour un propriétaire, il existe un risque contre lequel se garantir de la même manière qu'une maison est assurée. Il évoque également des dispositifs de convention avec un office HLM dans les grandes villes qui, sous conditions de loyers réduits, accordent une garantie de loyer.

Il regrette en outre le manque d'informations concrètes sur le dispositif, le nombre de propriétaires couverts, de locataires concernés, à quel montant... Il demande en outre pendant combien de temps la ville garantie la perte de loyer. A défaut, c'est un effet d'annonce et un dispositif qui couvre quelque chose qui existe déjà. Il est dommage de perdre de l'argent sur un tel dispositif qui n'est pas efficace.

Monsieur COURTIAL rappelle que ce dispositif a été mis en place à la demande du CCAS. Le CCAS remboursera la prime d'assurance mais non les impayés. Il en sera question au prochain débat des orientations budgétaires du CCAS.

Monsieur MARCHINA, sur les actions en faveur de l'emploi, cite :

- le service Emploi, formation, insertion, qui joue son rôle de passerelle entre l'offre et la demande d'emploi. 233 personnes ont bénéficié de son intervention depuis 2009 ;
- les aides à l'insertion du CCAS, du BIJ et de l'EPNE ;
- l'installation par la Chambre de commerce d'une permanence à la maison de quartier Camille-Claudel pour encourager l'initiative individuelle et la création d'entreprise, souvent une sortie de crise pour les gens sans emploi ;
- un partenariat avec CAP Emploi pour accompagner les personnes handicapées vers l'emploi ;
- la poursuite du dispositif « Nos quartiers ont du talent ».

Madame HUGUET demande des précisions sur les réunions de l'Observatoire économique et de l'emploi.

Monsieur MARCHINA répond qu'il s'agit d'une confrontation entre les différents organismes publics, les entreprises et les collectivités locales pour analyser la situation de l'emploi, les évolutions, les secteurs qui génèrent des demandes. Il conçoit que ce comité puisse apparaître comme superflu mais souligne la qualité de la concertation. Il communiquera le compte-rendu des réunions au fur et à mesure.

Monsieur CHAREILLE pointe un artifice de communication page 33. Dans la présentation de l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi, il semble qu'il n'y ait dans l'arrondissement d'Etampes que 7,6% de demandeurs d'emploi. Or, il s'agit de l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi. Cet artifice est un manque de respect des élus. Il estime que la politique de l'emploi n'est pas une réussite au vu de l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi.

Monsieur MARCHINA répond que quelques années plus tôt, le Sud de l'Essonne était dans une moins bonne posture que le reste du département. La situation actuelle est insatisfaisante mais marque un premier résultat.

Monsieur COLOMBANI ajoute que ces dispositifs visent à faire en sorte que ces pourcentages ne se dégradent pas. Il souligne par ailleurs qu'Etampes, contrairement à d'autres communes, ne dispose pas de zones industrielles d'ampleur comme Courtaboeuf ou Massy.

Monsieur MARCHINA évoque :

- l'installation du CCAS Sud-Essonne, qui offrira une proximité utile aux familles ;
- la mise en service d'un RAM itinérant ;
- l'amélioration de la prise en charge de la douleur au centre de soins ;
- les aides sociales et d'insertion destinées aux familles en difficulté sont maintenues ;
- les allocations de rentrée scolaires pour les familles ne bénéficiant pas de celles de la CAF sont toujours en vigueur ;
- la revalorisation de 50% de l'allocation de Noël aux personnes privées d'emploi ;
- la poursuite de tous les services et actions proposées à la Maison de quartier de Guinette, Camille-Claudé et la plateforme de services de la Croix de Vernailles.

Madame HUGUET demande ce qu'il adviendra des locaux de la CPAM existant rue Albert MASSE.

Monsieur COLOMBANI répond que les locaux en question n'appartiennent pas à la ville et retourneront au propriétaire.

Monsieur CHAREILLE interroge Monsieur COLOMBANI sur l'utilisation souhaitée par la ville de ces locaux pour dynamiser ce quartier. Il rappelle qu'il faut faire preuve d'anticipation. Il y a certes l'aspect juridique à prendre en compte, mais qu'est-ce que la ville compte faire de cet endroit ? Que veut-on installer ?

Madame HUGUET suggère d'y regrouper les associations caritatives.

Monsieur COLOMBANI pointe le manque d'accessibilité et le manque de parking.

Monsieur MARCHINA évoque :

- l'action de la municipalité dans la prise en charge des titres de transport, à hauteur de 500 000€ ;
- le soutien aux revendications des usagers des transports (ligne C) ;
- la mise en place de bus à taille adaptée aux rues de la ville ;
- le financement de places de parking, avec une démarche au près du STIF pour le doublement du parc régional derrière la gare ;
- le renforcement des liaisons et de la desserte avec les différents quartiers de la ville Croix de Vernailles et Guinette ;
- une étude en cours sur le passage des cars rue de Chauffour ;
- l'anticipation de la réalisation du nouveau lycée ;

- la participation financière maintenue pour le Transport à la Demande (TAD), alternative pour le déplacement des habitants du Sud-Essonne proposé par 45 communes environnantes.

Madame HUGUET se félicite de cette demande de bus à taille adaptée.

Elle demande des précisions sur l'agrandissement du parc régional de stationnement.

Monsieur COLOMBANI répond que ce parking sera surélevé.

Madame HUGUET juge que vu l'ouverture du futur lycée professionnel en septembre 2014, il aurait fallu travailler beaucoup plus tôt sur une nouvelle gare routière.

Monsieur CHAREILLE dénonce les conditions de circulation en ville. Le transport public a vocation à améliorer la fluidité des conditions de circulation. Il n'en est rien à Etampes. 5 ans après les dernières élections, la majorité n'a pas lancé de plan de travail sur le plan de circulation.

Il constate que les orientations budgétaires, à aucun moment, ne présentent d'actions en faveur de l'environnement. La liste « Etampes Solidaire », a contrario, dans son programme de 2008, avait programmé un bilan carbone des activités de la collectivité. Ce bilan n'a pas été réalisé ou a été dissimulé. Il reproche à la majorité d'avoir communiqué sur l'environnement pendant plusieurs années alors que rien n'est prévu en la matière.

Il constate que le dispositif des Citadines fonctionne au diesel. Il demande pourquoi la Ville n'a pas profité du remplacement du parc pour faire l'acquisition de véhicules hybrides ou électriques. L'installation de bornes électriques payantes ou gratuites inciterait les Etampois à acheter des véhicules électriques pour des déplacements courts. Ce dispositif, sans dégrader la prestation offerte à la population, permettrait en outre d'engager une action environnementale. L'installation de bornes pourrait amener des aides de l'Etat.

Il relève qu'il y avait par le passé des effets d'annonce mais qu'il n'y a désormais plus de communication sur le sujet.

Monsieur MARCHINA poursuit sur la sécurité et décrit un très bon taux d'élucidation de 44 % des méfaits sur la circonscription d'Etampes contre 34 % dans le département, grâce notamment au réseau de caméras de vidéoprotection (76) et sur le travail de médiation dans les quartiers avec notamment le SAM. Il reste un important problème de cambriolage, très pénible pour les habitants.

Monsieur CHAREILLE annonce qu'il ne refera pas le débat sur la vidéosurveillance que la majorité appelle vidéoprotection.

Monsieur MARCHINA s'en désole.

Monsieur CHAREILLE se plaint auprès de Monsieur COLOMBANI que Monsieur MARCHINA puisse intervenir sans être repris. Il note que le document présenté comporte une photographie avec le mot « vidéosurveillance ».

Il estime qu'il s'agit bien de vidéoprotection, mais que la seule chose protégée est le poteau sur lequel est posée la caméra. La vidéosurveillance est un gouffre financier. Les 44% d'élucidations ne comprennent pas les violences aux personnes qui s'aggravent sur la ville.

Monsieur MARCHINA répond que ces 44 % s'appliquent à toutes les infractions.

Monsieur CHAREILLE affirme que cela ne prend pas en compte les délits, notamment les infractions routières. Ces chiffres sont donc biaisés et ne rendent pas compte de la sûreté publique. Cette sûreté publique est assurée non avec des caméras mais avec de la présence humaine en prévention et répression et en créant du lien social, en donnant du travail et des logements décents.

Monsieur MARCHINA, sur l'éducation et la jeunesse, met en exergue l'ensemble des mesures et dispositifs d'accompagnement à la scolarité en faveur de la réussite éducative. Etampes paye plus que sa quote-part réglementaire.

Il souligne par ailleurs la concertation avec la communauté éducative, enseignante comme parents d'élèves, pour la mise en œuvre de la réforme de la semaine de quatre jours et demi. Le niveau de subvention à la caisse des écoles est conservé. De plus, chaque école primaire dispose d'un tableau numérique, comme la municipalité s'y était engagée.

Monsieur MARCHINA répond à la question posée à Madame HUGUET que le montant de la subvention à la caisse des écoles est de 400 000€.

Monsieur MARCHINA évoque :

- les classes d'environnement ;
- les actions de sensibilisation au bio ;
- les activités d'accompagnement du Bureau Information Jeunesse (BIJ), de la Mission locale, des Maisons de quartier, du SAM, des animateurs de la plateforme. 53 jeunes ont été aidés en 2012 dans la cadre de l'opération Coup de pouce, et 15 pour l'opération Sac à dos.

Il souligne les qualités de l'accompagnement humain mis en œuvre au BIJ à Etampes.

Monsieur CHAREILLE note que l'opération « Sac à dos » est mise en œuvre par le Conseil général et financé par lui.

Monsieur MARCHINA répond qu'elle est gérée par le BIJ. Le travail se fait en synergie.

Il présente les actions en faveur des aînés :

- la construction de 2 nouveaux EHPAD à Saint-Pierre et au Centre hospitalier Sud-Essonne ;
- le chèque-emploi service universel pris en charge à 50% par la Ville et son CCAS ;
- la politique d'animation et de festivités est confortée, et donne entière satisfaction aux aînés ;
- l'ensemble des dispositifs proposés par le Service des personnes retraitées est maintenu (repas, téléalarme et Citadine).

Monsieur MARCHINA évoque les mesures prises à l'écoute du service communal :

- 15 formations d'intégration seront réalisées suite à la titularisation des agents (13 en catégorie C, 2 en catégorie B) ;
- La poursuite des actions de remise à niveau au Greta d'Etampes en vue de la préparation de concours ;
- La mise en place d'un programme pluriannuel de titularisation qui fait suite au dispositif de lutte contre la précarité, avec la nomination de 19 agents en CDI dans des secteurs spécifiques (points école, accompagnement dans les bus...) ;
- Le développement d'un programme axé sur la sécurité, les règles d'hygiène, les premiers secours. En 2012, 64 agents ont participé à une action de formation dans ces domaines. A noter également la poursuite des formations qualifiantes et diplômantes (domaine de l'Enfance de type éducateur spécialisé ou métiers tel que spécialiste de marchés publics).

Monsieur CHAREILLE souhaite connaître les ambitions de la Ville en matière de plan de formation. Ces formations sont le gage d'une évolution. Il est essentiel de se donner les moyens pour que les salariés puissent exercer leurs missions, mais aussi qu'ils soient en situation d'évoluer quand les modalités de gestion de la ville ou les technologies utilisées évoluent.

Il demande donc une présentation de ce plan de formation. Il souhaite savoir quelle est la part de la masse salariale que consacre la Ville à la formation en 2013, le nombre d'heures, le nombre de salariés concernés... Il faut exposer le détail. Ce n'est pas pareil de former 20 personnes ou 400.

Monsieur COLOMBANI renvoie ces chiffres au vote du budget, comme chaque année.

Monsieur CHAREILLE réclame une meilleure lisibilité sur la politique de formation de la Ville envers les employés communaux.

Monsieur COLOMBANI évoque un travail de concertation avec les organisations syndicales.

Monsieur CHAREILLE note en outre que les formations axées sur la sécurité, notamment pour certains techniciens qui interviennent dans certains domaines spécifiques, sont une obligation légale et ne devraient même pas figurer dans le document.

Monsieur COLOMBANI évoque la poursuite de formations qualifiantes et diplômantes.

Monsieur CHAREILLE demande alors des précisions chiffrées.

Il évoque des tracts d'organisations syndicales dénonçant la situation du personnel communal. Les conditions de travail à la mairie sont mauvaises. Certains salariés sont en souffrance. Sans doute certains élus sont-ils enfermés dans leurs bureaux d'adjoint et ne le savent pas. Les représentants du personnel l'expriment. Ne pas le prendre en compte aura des conséquences sur le fonctionnement de la collectivité. La responsabilité ne pèsera pas sur le personnel mais sur la politique de la majorité.

Pour étayer ses affirmations, il suggère de réaliser un baromètre social via une collecte de données anonyme. Cet outil recueille des éléments sur les conditions de travail, l'orientation professionnelle, la confiance des salariés envers la municipalité... Il fournirait au service des Ressources Humaines des éléments de gestion pertinents et éclairerait les élus sur la politique à mener vis-à-vis du personnel.

Monsieur MARCHINA répond que le budget consacré à la formation a augmenté de 20% passant de 42 000 à 50 000€.

Monsieur CHAREILLE s'étonne du faible montant rapporté à la masse salariale.

Monsieur MARCHINA détaillera la présentation du plan de formation à l'occasion de la présentation du budget.

Monsieur COLOMBANI ajoute qu'un certain nombre de formations sont gratuites ou intégrées dans le fonctionnement de la commune.

Monsieur CHAREILLE demande à rencontrer la Directrice des Ressources Humaines, à étudier le plan de formation et examiner le bilan social.

Monsieur COLOMBANI répond que les organisations syndicales sont les interlocuteurs appropriés pour les questions sociales.

La demande de Monsieur CHAREILLE sera transmise au député-maire.

Monsieur CHAREILLE déplore que Monsieur COLOMBANI soit considéré ou non comme le maire selon la question posée.

Monsieur MARCHINA, sur le service public communal, évoque :

- un entretien annuel pour les agents titulaires et contractuels ;

- l'ouverture du recrutement aux contrats d'avenir pour le public des jeunes en difficulté ;
- la mise en place d'une formation à destination des animateurs d'aide aux devoirs (25 agents), aide à la réflexion, à la conduite de l'enfant.

La commune prend acte de la décision du Comité des œuvres sociales de supprimer la prime de départ à la retraite et décide de la remplacer par un cadeau.

Monsieur CHAREILLE reproche à la majorité de faire peser sur les représentants du personnel gérant les œuvres sociales le soupçon qu'ils abandonneraient le personnel. Or, la contribution donnée au Comité des œuvres sociales n'a pas augmenté.

En conclusion, **Monsieur MARCHINA** rappelle qu'Etampes, pour la cinquième année, dans un contexte très contraint, n'augmente pas les taux communaux. La Ville reconstitue ses marges de manœuvre pour de futurs investissements grâce à un désendettement de 1,8 millions.

Etampes maintient un haut niveau d'intervention afin d'apporter aux Etampois les services publics de proximité qu'ils attendent.

Monsieur CHAREILLE se dit consterné tant sur la forme que sur le fond par ces orientations budgétaires. Il y voit la poursuite d'une politique irresponsable, d'une incohérence accompagnée d'une logique d'abandon et de renoncement. Il attribue à la majorité la note de 2/20.

Monsieur JOUSSET donne lecture de la déclaration suivante :

« Près de la moitié du document que vous nous soumettez est consacré à l'analyse de la conjoncture économique dans laquelle Monsieur MARLIN et ses amis politiques à l'Assemblée nationale ont eux mêmes engagé les collectivités locales.

Si j'apprécie l'autocritique, le reste ne suit pas, à mon grand regret.

La façon dont le dernier « Etampes Info » veut préparer l'opinion publique étampoise est suffisamment éloquente. Les habitants de notre ville auront, eux aussi, leur récession ! Mais bien sûr, vous n'y serez pour rien !

Pourtant, reprendre les propos de François ADENOT, maire PCF de Champigny-sur-Marne, ne suffira pas à vous constituer un alibi.

Parallèlement à cette posture défensive et sans envergure, force est de constater que le gouvernement actuel, c'est vrai, maintient un cap dangereux, celui de l'austérité.

A l'occasion du Comité des Finances locales du 12 février dernier, trois ministres sont venus confirmer les indiscretions qui avaient circulé dans la presse économique la semaine précédente. Alors que le grand patronat bénéficiera de son côté d'un cadeau de 20 milliards tout en multipliant les fermetures d'entreprises, les licenciements et les suppressions de postes, les collectivités verront quant à elles, un doublement de la réduction des concours financiers de l'Etat sur deux ans, engendrant un manque à gagner de 3 milliards d'euros d'ici 2015.

C'est deux fois plus que ce qui était prévu par la loi de programmation budgétaire votée en décembre (et sur laquelle, au passage, mon groupe politique s'est abstenu).

Le gouvernement se trompe en poursuivant la politique de la droite. Cette baisse des dotations aura un impact direct et surtout néfaste sur les services à la population qui subit déjà durement les conséquences de la crise. L'investissement, l'emploi et toute l'économie locale risquent d'en être affectés. Nous défendons des projets ambitieux d'aménagement et de développement économique et social, de construction de logements qui sont également facteurs d'emplois, de dynamisme pour les entreprises du territoire et de recettes nouvelles pour la collectivité. Tout cela dans le seul but de construire une ville plus solidaire, plus juste, partagée par toutes et tous.

Aussi le gouvernement doit avoir conscience que chaque coupe budgétaire au niveau national aura de lourdes conséquences pour nos budgets et projets locaux. La Fédération Nationale des Travaux Publics vient, elle aussi, de tirer la sonnette d'alarme pour dire que des milliers d'emplois seront menacés si les collectivités ne peuvent plus réaliser leurs investissements.

De plus, cette baisse drastique des dotations se conjuguerait à des accroissements de charges imposés aux collectivités locales tels ceux résultant de la réforme des rythmes scolaires ou de la hausse de la TVA. On estime à près de 2 milliards ces charges nouvelles pour les collectivités. Ces choix d'austérité ont, en 2012, installé la récession dans presque tous les pays européens avec leurs cortèges de difficultés pour les peuples.

Des personnalités de plus en plus nombreuses, très diverses, qu'il s'agisse de prix Nobel d'économie ou même du président Barack Obama qui préconise dans son pays une augmentation du SMIC de 25%, tous prennent aujourd'hui position en faveur de politiques de relance économique et sociale. Le moment semble donc venu de savoir si nous voulons réellement que s'inverse la courbe du chômage à la fin de cette année.

J'invite donc le Gouvernement à revoir sa copie et à ouvrir de véritables négociations avec les collectivités, garantissant à celles-ci les moyens de poursuivre des politiques au service des habitants.

Car il ne suffit pas, comme vous le faites, de jeter l'anathème sur l'Etat, la Région et le Département pour avoir l'air vertueux et sans reproche. Ce serait oublier un peu vite que cette baisse, mettra aussi les Régions et les départements dans de grandes difficultés alors que des compétences nouvelles vont leur être dévolues.

C'est un mauvais choix alors qu'au contraire, il faudrait décider de moyens financiers nouveaux, suffisants et pérennes pour ces institutions.

C'est d'ailleurs le sens de notre engagement actuel et des propositions portées par le Front de gauche, comme par exemple l'harmonisation du versement de la taxe transport aux Régions.

Mais j'en terminerai là avec le contexte général pour revenir sur ces orientations budgétaires que vous nous soumettez aujourd'hui. J'ai beau les regarder, dans tous les sens, je n'y vois pas trace de cette volonté de justice sociale que nous appelons de nos vœux.

Quand vous n'apparaissez pas en « père la rigueur », c'est en « père la vertu ». Image d'Épinal qui ne nous trompe pas.

Les mots que nous y retrouvons le plus sont « Responsabilité, rigueur, stratégie, maîtrise », avec un leitmotiv sous jacent mais néanmoins redondant « c'est pas notre faute, c'est celle des autres ».

Votre seul horizon une baisse, modérée, somme toute, de la dette et le pari permanent, que demain, la croissance raserait les largesses d'hier...

Alors aujourd'hui encore on prend les mêmes recettes. Une austérité faite de hausse d'impôts sans vraies économies... Car il ne faut pas s'y tromper. Votre propagande ne peut nous abuser. Pour cela il suffit de prendre sa feuille d'impôts et d'ajouter aux taxes de la commune, vous savez, les fameuses taxes avec 0% d'augmentation, les nouveaux prélèvements effectués par la Communauté de Communes pour comprendre que l'on s'est fait gruger une fois de plus !

Cela rendra t-il au moins les finances de la ville plus saines ? Même pas !

Pour en juger, il y a des ratios très simples, définis par le ministère des Finances lui-même ! Pour dire si la collectivité est en bonne santé ou non.

Des alertes parmi lesquelles le ratio d'autofinancement et le ratio d'endettement, c'est à dire le rapport entre l'encours des dettes et le revenu de la commune. A plus de 120%, c'est l'alerte. L'an passé, Etampes était à 166% sans que cela ne semble vous soucier le moins du monde. Cette année, s'il n'est pas encore possible de disposer de chiffres précis avant l'examen du budget lui même, nous pouvons

l'estimer aux environs de 161%. Etampes est donc toujours en état d'alerte, et pour un bon moment semble t-il !

Tout l'art de votre document d'orientations budgétaires, réside finalement dans la beauté des graphiques et le message qu'il entend véhiculer.

C'est sans doute là votre plus grande réussite, mais celle surtout de votre expert en communication ! Je prends un exemple. Page 19, vous affirmez qu'Etampes investit plus par habitant que le Conseil général de l'Essonne. 212 € par habitant contre 162€.

C'est passer sous silence, la disparité des taux de prélèvement. Or, en comparant à taux égal, le département investit près de deux fois et demi ce qu'y consacre la commune elle-même.

Lorsqu'en bas de cette même page, vous dites que la dette de la région représente 120% de son budget, pourquoi ne pas dire que celle d'Étampes représente plus de 160% de son budget ?

En cela, la non augmentation des taux communaux est un non événement et le pouvoir d'achat des Etampois n'en sera pas amélioré.

Parlons donc des services publics de proximité. Quand il ne s'agit pas de ceux qui ont définitivement déserté notre ville, (le tribunal des Prud'hommes, le guichet SNCF, la Banque de France, EDF...), voulez-vous donc parler de ceux que vous créez pour les transférer aussi sec à la communauté de communes ou autre institution ? Je veux parler du Point d'Accès aux Droits (PAD), de la Maison de l'emploi et tutti quanti.

Parlons d'emplois justement !

Vous mettez en avant l'implantation d'un logisticien et la création de 300 emplois. Cela, nous ne pouvons que le saluer. Mais de quels emplois s'agit-il au juste ? L'activité logistique emploie en France 1,7 million de personnes. D'ici 2015, on estime que 700 000 nouveaux emplois seront créés.

Ce serait formidable, si 40% de ces emplois n'étaient pas des CDD et 50% des intérim. De cette façon, on fait sortir des chiffres du chômage des gens dont le revenu est le plus souvent inférieur au SMIC. C'est pourquoi je suis étonné de vous entendre parler de 300 emplois en CDI. Ce serait vraiment une exception dans le paysage. Reste à savoir s'il s'agit d'emplois à temps complet ou partiel.

Prenons donc garde dans ce domaine de nous assurer que nous créons bien des emplois et non pas des générations de travailleurs pauvres. En fin de compte, le seul domaine où l'on puisse vous faire confiance (si j'ose dire), est sans doute celui de votre politique sécuritaire.

Mais là encore, que d'hypocrisie et d'ambiguïté.

Vous vous vantez des résultats obtenus, selon vous, grâce à la vidéosurveillance. Mais vous demandez en même temps au ministre des moyens supplémentaires pour faire face à l'augmentation des cambriolages. Qu'avez-vous donc fait des millions engloutis dans la vidéo surveillance ?

Le dispositif est-il vraiment aussi efficace pour les citoyens que vous le dites ? Je persiste à croire qu'il n'en est rien et qu'il ne s'agit que d'un système propre à constater les faits mais jamais à les prévenir. J'espère que vous nous épargnerez cette fois, les affabulations que vous nous avez déjà servies ici même.

Comme l'a précisé la Cour des comptes, c'est un système extrêmement coûteux en regard de son peu d'efficacité. Nous restons, quant à nous, persuadé que la seule solution passe par la prévention et la proximité, bref, par l'humain, plutôt que par la technologie.

Je m'arrêterai là si, continuant à feuilleter votre « ouvrage » je ne tombais sur la page du logement. 87 logements reconstruits dans le quartier Saint-Michel. Il y a de quoi se réjouir de la nouvelle ! Et puis... la mixité sociale, c'est formidable j'en conviens... mais où sont donc passé les 240 logements HLM ? Si je fais le compte : il n'y est pas !

Alors peut-être trouvera-t-on ceux qui manquent du côté de la rue de l'Egalité ? Que nenni ! Projet abandonné, avez-vous dit, parce que trop cher ! Sont-ils au centre ville, où nous les attendions encore il y a peu ? Pas plus ! Vous avez opté, nous avez-vous dit, pour un autre centre, du côté de la rue de Saclas. Diable ! La rue de Saclas en centre ville ! J'y perds ma géométrie.

Ce que je crois, c'est que nous ne verrons jamais ces logements sortir de terre au cours de ce mandat, parce que la rue de Saclas, c'est trop loin du centre et trop près de l'oubli.

Alors oui, je milite pour que l'on porte le quota de logements sociaux de 20 %, seuil auquel nous sommes arrivés aujourd'hui, à 30 %, niveau où il était en 1995, et qu'on alourdisse les sanctions pour les villes qui ne s'y soumettraient pas.

Quand on veut une ville pour toutes et tous, il en faut la volonté et pas seulement du blabla.

Au final, vous nous avez remis, une fois de plus, un document de propagande. Et ça tombe bien, ça sent les élections si j'en crois un autre document déposé dans les boîtes aux lettres des Etampois. Pile à point nommé pour ne pas figurer dans des comptes de campagne.

Alors n'attendez pas, que je vote votre budget, même si je sais que le rapport de force fera qu'il sera voté sans réelle interrogation de la part de votre majorité municipale.

Je finirai par une phrase de votre document qui a retenu mon attention. Vous écrivez : « Education, Jeunesse. Nos jeunes ont du talent et de l'avenir. » Je dirai que si le talent leur appartient, leur avenir est de notre responsabilité collective. »

En conclusion, **Monsieur COLOMBANI** défend le caractère responsable et maîtrisé des orientations budgétaires, la démarche de désendettement, sans baisser le niveau du service à la population ni les aides aux acteurs sociaux qui interviennent chacun dans leur domaine de compétence. Le budget sera en conformité avec ces orientations.

Il donne lecture de la définition du sens de « logorrhée » : maladie mentale. Elle recouvre également un langage verbeux et peu compréhensible qui couvre des banalités, des incohérences, des contre-vérités ou un manque d'argumentation claire.

Le Conseil municipal prend acte de ce débat.

Monsieur COLOMBANI laisse la présidence de la séance à Mademoiselle GIRARDEAU à compter de 23h30.

3. CONVENTION D'AIDE FINANCIERE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR L'EQUIPEMENT DU QUARTIER DE LA CROIX DE VERNAILLES

Lors de sa séance du 30 juin 2010 le Conseil Municipal a approuvé le projet de création d'une maison de quartier dans le bâtiment dit ex-primevères acquis par acte notarié le 5 août 2011 et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers.

Dans ce cadre, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne propose à la Ville d'Etampes, la signature d'une convention d'aide financière n° 152-2012 d'un montant total de 377 527 euros pour la création d'un équipement de quartier à la Croix de Vernailles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- *De ratifier les termes de la convention d'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.*

Monsieur MARCHINA rappelle que lors de sa séance du 30 juin 2010 le Conseil municipal a approuvé le projet de création d'une maison de quartier dans le bâtiment dit ex-Primevères acquis par acte notarié le 5 août 2011 et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers.

Madame HUGUET demande quelles réponses ont été apportées aux demandes de subvention auprès du département.

Madame GIRARDEAU répond qu'une demande a été formulée au Conseil général, qui examine la demande.

Madame HUGUET demande des précisions sur la répartition du financement.

Suspension de séance en annexe

Madame HUGUET s'étonne que la convention court jusqu'en 2027.

Madame GIRARDEAU répond que cela correspond aux demandes de la CAF.

Sortie en séance : Jean-Pierre COLOMBANI

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ratifier les termes de la convention d'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur COLOMBANI reprend la présidence de la séance.

MARCHES PUBLICS

4. APPLICATION DE L'ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHES PUBLICS : LISTE DES MARCHES CONCLUS A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2012 (POINT D'INFORMATION)

Retour Jean-Pierre COLOMBANI

L'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du Code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices, prévoit que chaque année, le dit pouvoir adjudicateur publie sur le support de son choix, la liste des marchés conclus l'année précédente.

Cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant dans le tableau joint et selon les tranches suivantes :

1° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 euros HT et inférieur à 90 000 euros HT ;

2° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 euros HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du Code des marchés publics ;

3° Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du Code des marchés publics.

Pour mémoire : (Décret n°2011-1853 du 19 décembre 2011)

Les marchés et accords-cadres peuvent être passés selon une procédure adaptée, dans les conditions définies par l'article 28, lorsque le montant estimé du besoin est inférieur aux seuils suivants :

1° 130 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services, non mentionnés aux 2° à 4° ci-dessous, de l'État et de ses établissements publics ;

2° 200 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales, des établissements publics de santé et des établissements du service de santé des armées ;

3° 200 000 euros HT pour les marchés de fournitures acquises par des pouvoirs adjudicateurs opérant dans le domaine de la défense autres que celles figurant dans la liste établie par arrêté conjoint du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de la défense ;

4° 200 000 euros HT pour les marchés de services de recherche et développement pour lesquels le pouvoir adjudicateur acquiert la propriété exclusive des résultats et qu'il finance entièrement ;

5° 5 000 000 euros HT pour les marchés de travaux.

Madame HUGUET demande pourquoi l'approvisionnement de pain et viennoiserie se fait à Villemoisson et non à Etampes.

Monsieur COLOMBANI répond qu'il s'agit d'un marché à bon de commandes. Deux fournisseurs se trouvent sur Etampes et un à Villemoisson. La décision a été prise suite à un appel d'offres.

Madame HUGUET regrette ce manque de soutien au commerce local et souhaite connaître le prix du service public d'assainissement

Monsieur COLOMBANI lui communiquera cette information.

Sortie en séance : Louis-Jean MARCHINA

Le Conseil municipal prend acte de la liste des marchés publics conclus à partir du 1^{er} janvier 2012.

POLITIQUE DE LA VILLE

5. CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2009 PROROGÉ JUSQU'EN 2014 : APPEL A PROJETS : PROJETS ASSOCIATIFS – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2013

Un nouvel appel à projets, auquel s'associe la commune, a été lancé en septembre 2012, par l'État, le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé avec l'État le 9 mars 2007 et prorogé jusqu'en 2014.

Pour cette nouvelle édition, 11 associations ou organismes ont déposé auprès du service politique de la ville 18 projets. Un Comité technique s'est tenu en sous-préfecture d'Étampes, sous l'autorité de Monsieur le Sous-Préfet, le 31 janvier 2013 en présence des services de l'État, du Département, et de la Ville, pour statuer sur les actions éligibles au titre de la politique de la ville.

Prenant en considération les avis émis par le Comité technique, il est proposé de soutenir les 10 projets pour lesquels la Ville d'Étampes est sollicitée, par une participation financière de la commune, selon le tableau ci-dessous :

Association				État	Conseil Général	CAF	Commune	Autres recettes
ou service	projet	objectifs	budget total 2013	demandé	demandé	demandé	décidé en 2013	fonds propres, participation des bénéficiaires...
CINEAM	Histoire du quartier : transmission et avenir	Acquérir de nouveaux outils d'analyse de l'environnement humain, urbain de la cité Emmaüs.	14 000,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €		2 000,00 €	5 000,00 €
COLLEGE DE GUINETTE	Guinette se met au vert	Lutter contre la banalisation des faits de violence	12 600,00 €	2 100,00 €	7 000,00 €		2 000,00 €	1 500,00 €
CPN VAL DE SEINE	Action de sensibilisation et de concertation dans les centres sociaux de la Ville d'Étampes / résorption de la précarité énergétique	Mettre en place des comités de suivi pour l'amélioration de la gestion des déchets, sensibiliser aux économies d'énergie.	12 519,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €		Subvention de fonctionnement	9 019,00 €
HORIZONS	Ateliers de remobilisation professionnelle	Cibler le frein à l'emploi, évaluer objectivement les capacités, ouvrir des perspectives professionnelles et travailler sur les attitudes professionnelles.	16 385,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €		2 500,00 €	5 885,00 €
HORIZONS	Les saveurs du monde	Aider les bénéficiaires à tisser des liens sociaux en travaillant avec eux les codes sociaux.	33 363,00 €	3 000,00 €	1 719,00 €	5 000,00 €	500,00 €	23 144,00 €
LA PETITE TORTUE	Un jardin naturel et citoyen	Renforcer le lien entre le scolaire et le péri scolaire, initier les enfants à une démarche scientifique (hypothèse, expérience...)	8 500,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €

LUMIERE DES CINES	atelier vidéo sur "Le parcours de l'eau" - découverte des métiers de l'environnement	Fédérer autour de ce projet petits et grands, Découvrir les métiers de l'eau et de la prise de vue. Former des éco-citoyens.	6 460,00 €	3 300,00 €			1 000,00 €	2 160,00 €
				(cellule VVV)				0,00 €
MISSION LOCALE SUD-ESSONNE	Une antenne pour Mobiliser	Prévenir la déscolarisation, orientation, assistance psychologique	52 125,00 €	23 500,00 €			12 000,00 €	16 625,00 €
MISSION LOCALE SUD-ESSONNE	Ateliers pour l'Emploi	Mettre les jeunes en situation d'employabilité, faire le rapprochement avec les entreprises.	42 830,00 €	23 000,00 €			8 000,00 €	11 830,00 €
NOUVELLES VOIES	accompagnement administratif et juridique	Orientation et informations juridiques - mise en place d'un accompagnement personnalisé	7 800,00 €	4 000,00 €		500,00 €	1 000,00 €	2 300,00 €
THEATRE DES CHATAIGNIERS	Née Coupable	Dénoncer les violences physiques et morales faites aux femmes et leurs répercussions sur les enfants en libérant la parole par le théâtre.	16 500,00 €	4 500,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €	3 000,00 €	3 500,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *D'APPROUVER les projets retenus par le Comité technique et leur contribution de principe à la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ;*
- *D'INSCRIRE au budget de la commune les crédits nécessaires au versement des subventions associatives des actions correspondantes, telles que décrites dans le tableau ci-dessus ;*
- *DE VERSER ces subventions au bénéfice des associations porteuses des dits projets ;*
- *D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.*

Monsieur COLOMBANI précise que ce point présente comme chaque année des projets associatifs, dans un programme initialement prévu pour 2007-2009 et prolongé jusqu'en 2014.

Sortie en séance : Louis-Jean MARCHINA

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les projets retenus par le Comité technique et leur contribution de principe à la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, demande l'inscription au budget de la commune des crédits nécessaires au versement des subventions, décide de verser ces subventions au bénéfice des associations porteuses des projets et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

**6. CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2009 PROROGÉ JUSQU'EN 2014 :
APPEL A PROJET : PROJETS COMMUNAUX – DEMANDE DE SUBVENTION 2013**

La Ville d'Étampes a signé, avec l'État, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale le 9 mars 2007, pour la période 2007-2009 et prorogé jusqu'en 2014.

A ce titre, la Ville d'Étampes est chargée d'en décliner les orientations, sous la forme d'actions nouvelles ou de reconductions.

Elle a ainsi répondu à l'appel à projets 2013 qui lui a été adressé par la Préfecture, l'ACSE, le Conseil général et la CAF en vue du comité technique qui s'est tenu sous l'autorité de Monsieur le Sous-Préfet le 31 janvier 2013.

Les projets communaux présentés au comité technique ont obtenu un avis favorable du Comité technique tel qu'il est explicité dans le tableau annexé ci-après

service	projet	synthèse	budget total 2013	État	Conseil Général	CAF	Part restant à la charge de la Ville	Autres recettes
				demandé	demandé	demandé	(hors valorisation)	fonds propres, participation,...
BUREAU D'INFORMATION JEUNESSE	Tremplin Formation Jeune	Le premier job, souvent saisonnier, revêt une expérience forte dans l'histoire personnelle. Il peut s'agir d'un élément déclencheur, précurseur d'une intégration sociale plus complète.	36 000,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	3 800,00 €	16 200 €
BUREAU D'INFORMATION JEUNESSE	Orient métiers	Soutenir les jeunes dans leur choix d'un métier, valoriser les secteurs d'activités porteurs d'emplois, mettre en relation les jeunes avec les entreprises et les formations.	19 255,00 €	8 000,00 €	3 000,00 €		4 255,00 €	4 000 €
BUREAU D'INFORMATION JEUNESSE	Coup de pouce	Soutien des jeunes dans leurs projets d'études supérieures, la formation qualifiante ou les séjours dans le cadre d'études ou de stages.	50 000,00 €	15 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	25 000,00 €	

CENTRE SOCIAL JEAN CARMET	Au plus près des familles	Offrir des clés de compréhension sur les problématiques auxquelles les familles sont confrontées. Soutenir les parents dans leurs fonctions.	47 550,00 €	7 000,00 €	2 000,00 €		37 800,00 €	750 €
CENTRE SOCIAL JEAN CARMET	La Belle échappée	Toujours les mêmes enfants pour qui les congés ne se conjuguent qu'avec une inscription à l'accueil de loisirs. Restreignant de fait l'apport éducatif d'un vrai dépaysement.	4 960,00 €	3 300,00 €			1 420,00 €	240 €
				(cellule VVV)				
SERVICE ANIMATION MEDIATION	Sport en Somme	Travailler les rapports filles-garçons - sensibilisation au sport et au patrimoine naturel.	6 473,00 €	3 000,00 €			3 473,00 €	
				(cellule VVV)				
SERVICE ANIMATION MEDIATION	Etre acteur de sa vie	Acteur de théâtre et acteur de sa vie en acquérant une aisance d'élocution et en travaillant des textes.	7 657,00 €	3 500,00 €			4 107,00 €	50 €
SERVICE ANIMATION MEDIATION	sports interquartier	Partir de ce qui est susceptible d'intéresser les jeunes pour les faire grandir par l'apprentissage des valeurs sportives	4 016,00 €	1 500,00 €			2 116,00 €	400 €
				(cellule VVV)				
SERVICE ANIMATION MEDIATION	Sports pour tous et tous au sport	Travailler la reprise de confiance en soi par l'activité sportive, d'un public en grande difficulté	5 312,00 €	2 500,00 €	1 000,00 €		1 812,00 €	
CENTRE SOCIAL CAMILLE CLAUDEL	"Dans ma maison vous viendrez..."	Consolidation du lien social à l'échelle de la nouvelle maison de quartier	5 680,00 €		1 000,00 €	1 500,00 €	3 180,00 €	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *D'APPROUVER ces projets et leur contribution de principe à la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la ville d'Étampes ;*
- *DE SOLLICITER une subvention auprès des différents partenaires selon les actions considérées, telles que décrites dans le tableau ci-après ;*
- *DE PRENDRE en charge le solde des actions communales en cas de défaillance éventuelle de l'un des co-financeurs ;*
- *D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.*

Monsieur COLOMBANI renvoie au détail des associations participantes avec la mention des objectifs de ces projets ainsi que le détail du budget et des demandes de subvention auprès de l'Etat, du Conseil général et de la commune.

Monsieur JOUSSET regrette le manque d'information sur les projets. Il demande ainsi des précisions sur le projet au collège de Guinette pour lutter contre la banalisation des faits de violence. La commission réunie récemment n'a pas apporté d'éclairage sur ce point.

Il regrette qu'une fois de plus, la majorité demande à l'opposition de se prononcer en fournissant un minimum d'information.

Enclin à s'abstenir, il votera néanmoins cette délibération par respect pour le travail des associations.

Monsieur COLOMBANI invite Monsieur JOUSSET à consulter les dossiers auprès de la direction générale.

Madame GIRARDEAU évoque ce projet « Guinette se met au vert » de sensibilisation des élèves en lien avec les équipes éducatives, sous forme d'animations et d'exposition. Cette démarche existe depuis trois ans et la presse s'en est fait l'écho.

Monsieur CHAREILLE répond que pour observer ce projet sur place il faut y avoir des enfants, d'autant que l'opposition a été écartée des représentations dans les établissements scolaires de la ville.

Il souhaite consulter les documents en amont du Conseil municipal. Il rappelle en outre que Monsieur COLOMBANI interdit constamment à l'opposition, par courrier recommandé, l'accès aux services de la commune pour y consulter des documents, y compris sur des demandes précises.

Madame HUGUET demande un bilan des années précédentes et s'interroge sur le changement de nom de CPN. De plus, au sujet des subventions de fonctionnement, elle ne voit rien.

Monsieur COLOMBANI l'encourage à adresser un courrier en ce sens au député-maire. Il précise que CPN, Connaître et protéger la nature, est une association en charge d'espaces verts.

Monsieur CHAREILLE reprend le propos de Madame HUGUET, au sujet des subventions de fonctionnement, car aucune indication ne figure sur les documents transmis.

Monsieur COLOMBANI répond que la subvention de fonctionnement sera accordée lors du vote du budget.

Sortie en séance : Louis-Jean MARCHINA

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les projets et leur contribution de principe à la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la ville d'Étampes, sollicite une subvention auprès des différents partenaires selon les actions considérées, prend en charge le solde des actions communales en cas de défaillance éventuelle de l'un des co-financeurs et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

7. SOLLICITATION DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2013 AU TITRE DU DISPOSITIF REGIONAL « ANIMATION SOCIALE DES QUARTIERS »

La Ville d'Etampes est signataire de la Convention Animation Sociale des Quartiers conformément à la délibération CR 71-08/32 du 26 juin 2008 du Conseil régional approuvée par le Conseil municipal du 24 septembre 2008.

Pour l'année 2013, il est proposé de maintenir la « Mission Locale Sud-Essonne » comme unique bénéficiaire de la subvention régionale pour une action décentralisée d'accueil et d'orientation au cours de laquelle un conseiller, parfois en binôme avec un psychologue, iront à la rencontre des jeunes, agissant ainsi principalement contre la déscolarisation. Ces permanences se tiendront deux jours par semaine au centre social Jean Carmet, mais aussi au centre social Camille Claudel et au centre social de la Croix de Vernailles.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder le versement de la totalité de l'enveloppe prévisionnelle des crédits de fonctionnement 2013 allouée dans le cadre de la Convention Régionale qui s'inscrit dans le dispositif «Animation Sociale des Quartiers » pour l'action intitulée «Une antenne pour mobiliser» portée par la Mission Locale Sud-Essonne.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- *d'approuver la sollicitation de la région Ile de France dans le cadre de la convention politique de la ville – Animation sociale des quartiers ;*
- *d'approuver le reversement de la subvention de fonctionnement au bénéfice de la Mission Locale Sud-Essonne porteuse du projet «Une antenne pour mobiliser» ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.*

Monsieur COLOMBANI explique qu'il s'agit de solliciter le Conseil régional pour une subvention de fonctionnement pour l'animation sociale des quartiers. Ce dispositif est proposé par la Région.

Il précise qu'il est proposé de maintenir la mission locale Sud-Essonne comme unique bénéficiaire de cette subvention régionale pour les actions et permanences menées, notamment au Centre social Jean-Carmet et à Camille-Claudé, ainsi qu'au centre de la Croix de Vernailles.

Madame HUGUET rappelle que le budget de la Mission locale est de 52 125€. L'Etat verse une subvention de 23 500€, la Ville 12 000€, ainsi que 16 625€ divers. Elle demande des précisions sur ces divers.

Monsieur COLOMBANI répond que ce sont des fonds propres ou la participation des bénéficiaires. La subvention est comprise dans ces divers.

Sortie en séance : Louis-Jean MARCHINA

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la sollicitation de la région Ile de France dans le cadre de la convention politique de la ville – Animation sociale des quartiers, approuve le reversement de la subvention de fonctionnement au bénéfice de la

Mission Locale Sud-Essonne porteuse du projet «Une antenne pour mobiliser» et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

8. SOLLICITATION DU CONSEIL REGIONAL ET DU CIDJ : REPONSE A APPEL A PROJETS EVENEMENTS REGIONAUX 2013

Retour de Louis-Jean MARCHINA

La Région Ile de France et le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) renouvellent cette année la mise en place d'évènements régionaux en proposant un appel à projets à destination des structures du réseau Information Jeunesse dont le Bureau Information Jeunesse de la ville d'Étampes fait partie.

Dans ce cadre, la ville répond à cet appel en proposant une manifestation sur le thème de l'Europe, intitulé « À chacun son voyage » en avril 2013 au sein du lycée Geoffroy St Hilaire à Étampes.

Cette action prendra la forme d'une semaine de sensibilisation autour de deux expositions sur les programmes européens et le volontariat sur la semaine du 8 avril complétées par 2 journées de conférence les 15 et 16 avril 2013.

Cette action s'adresse aux jeunes lycéens en voie générale ou professionnelle dans un premier temps et pourra être reconduite auprès des jeunes apprentis des établissements d'Étampes.

Cette manifestation étant susceptible d'obtenir des subventions, il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver l'ensemble des actions qui la compose ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires ;*
- *de certifier la prise en charge, par la commune, du solde des opérations en cas de défaillance des éventuels co-financeurs ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.*

Monsieur COLOMBANI précise que ce projet concerne les lycéens en filière générale ou professionnelle, ou les jeunes apprentis des établissements d'Étampes. Une exposition d'une semaine sera organisée. Se tiendront ensuite trois conférences par jour pendant deux jours. 400 à 600 lycéens sont concernés.

La date du 11 janvier indiquée sur le document correspond à la date limite de dépôt du dossier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble des actions qui la compose, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires, certifie la prise en charge, par la commune, du solde des opérations en cas de défaillance des éventuels co-financeurs et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

9. PROJET RELATIF A LA REORGANISATION DU RYTHME SCOLAIRE

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à la réorganisation du rythme scolaire vise à faire passer à 9 demi-journées le temps d'enseignements des élèves.

Aussi, cette nouvelle organisation impose aux Collectivités de prendre en charge les enfants sur un temps péri-scolaire plus important qu'aujourd'hui et d'organiser le mercredi après-midi en complément du temps scolaire du matin.

Ces changements, qui ont un coût substantiel estimé à 150 € par enfant, soit une charge complémentaire de 450 000 € pour la Ville d'Etampes, nécessitent une réorganisation complète des services tant du point de vue de l'animation, de l'aide aux devoirs, des transports, de l'occupation des locaux, de l'utilisation des structures sportives, de la restauration scolaire ... sans que cette liste soit exhaustive.

Afin que ces adaptations s'opèrent dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'avoir le temps de mettre en œuvre une organisation respectueuse et cohérente pour les enfants et leur famille.

La large concertation initiée par la Commune qui a conduit à organiser deux réunions avec les directeurs d'écoles et les parents d'élèves élus conclut à la volonté de reporter la mise en place de ce dispositif à la rentrée 2014.

Considérant la publication du décret relatif aux rythmes scolaires,

Considérant les changements d'organisation et le temps nécessaire pour une application sérieuse de ces orientations,

Considérant l'avis défavorable à la mise en place de la réforme en 2013 par les directeurs d'écoles et les parents d'élèves élus,

Considérant la possibilité de déroger d'un an à la mise en œuvre de ce décret,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *de solliciter l'État pour déroger à la mise en œuvre de ce décret à la rentrée scolaire 2014/2015*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.*

Monsieur COLOMBANI rappelle que l'Union des maires de France, toutes couleurs politiques confondues, a estimé que ce projet coûterai 150€ par enfant. La Ville a consulté la communauté éducative, les directeurs d'établissement ainsi que les fédérations de parents d'élèves. Il résulte de cette concertation que l'ensemble souhaite que cette réforme sur Etampes soit reportée à la rentrée 2014-2015 pour avoir du temps afin d'éviter les imprécisions dans l'intérêt des enfants.

Monsieur JOUSSET donne lecture de la déclaration suivante :

« Certes, la réforme de l'école a fait couler beaucoup d'encre au cours de ces dernières semaines, en particulier sur les rythmes scolaires. Cependant, il serait injuste de limiter le projet à cette unique mesure.

La refonte de l'école de la République, doit nécessairement être ambitieuse pour faire reculer l'échec scolaire et faire réussir tous les élèves en reconstruisant un service public d'éducation.

Elle doit se faire sur le modèle de l'élève qui n'a que l'école pour apprendre. Il faut pour cela lui donner du souffle, de l'envergure, de l'ambition.

Nous disons donc attention à la territorialisation d'un plan de l'éducation qui serait laissé aux collectivités locales, à leur bon vouloir et à leurs finances, puisque en effet, à compter de 2014, aucun financement n'est prévu en compensation des charges transférées.

La réforme des rythmes scolaires ne doit pas aggraver les inégalités déjà flagrantes de notre école d'aujourd'hui, qui ne remplit déjà plus son rôle du savoir pour tous. Nous ne pourrions admettre que le transfert d'une partie de la scolarité vers les municipalités, les associations et les officines privées, introduise une concurrence des territoires et se révèle contraire à l'objectif visé.

Le fait que les 45 minutes d'activités périscolaires fassent l'objet d'hésitations entre le caractère obligatoire ou optionnel pour les communes (preuve en est votre délibération de ce soir), n'est pas pour nous rassurer.

Ce projet rompt avec des années de démantèlement de l'école publique par la droite, car c'est bien la droite qui a amorcée ce mouvement en supprimant le samedi matin et qui a enlevé aux élèves du primaire une part importante de leur scolarité.

Alors l'heure est bien à la mobilisation de toutes et tous pour le développement de l'école de l'égalité, laïque et gratuite.

Le danger de cette réforme des rythmes scolaires, c'est de détourner le travail sur les contenus, les pratiques et les conditions d'apprentissage, là où se fabrique l'échec scolaire.

L'urgence politique, elle est à la construction d'une école de la réussite pour tous. Elle doit viser non pas à « moins » d'école mais « à plus et mieux » d'école.

En rejetant dans le temps périscolaire des activités et des apprentissages, l'école publique sera dépendante de la volonté et des moyens des collectivités locales.

C'est la porte ouverte à une marchandisation de l'Education et à une remise en cause du caractère national de l'école.

Ne perdons pas de vue que l'acte III de la décentralisation en préparation, remet en cause ce principe de l'égalité républicaine.

Sur fond de politique d'austérité, le gouvernement veut imposer une territorialisation de l'école qui aggrave les disparités au lieu de les corriger.

C'est pourquoi, nous devons conduire des débats exigeants et nous appelons parents, enseignants, partenaires de l'Education, élus, à investir en grand ce débat indispensable sur l'École de la République sous des formes ambitieuses, conseils d'école extraordinaires, débats publics, consultations, confrontation des points de vue rassemblant tous les partenaires de la communauté scolaire.

L'écoute des besoins réels des enfants, des équipes éducatives, des familles, et des élus, sont la condition d'une réforme réussie pour laquelle nous appelons tous les citoyens à se mobiliser.

Le piège est tendu aux maires de choisir entre mercredi et samedi matin pour remplacer les heures perdues en fin d'après-midi. C'est le premier rouage de l'engrenage qui conduit à municipaliser les enseignements. Pourquoi ne pas répondre partout qu'il y a des instances paritaires nationales, et que c'est à elles de décider ce qui doit s'appliquer partout, à égalité sur le territoire national ?

Puisque vous avez pris semble-t-il, la décision au moins d'un report en 2014, il n'y aura aucun motif de précipitation et nous pouvons donc prendre le temps d'informer, de débattre et de consulter.

Nous refusons de payer une politique éducative imposée par l'austérité et une refondation de l'école qui n'en aurait que le nom.

Le débat sur les rythmes scolaires ne peut être dissocié d'une exigence sur la progressivité des apprentissages, d'une réforme des programmes, d'une amélioration des conditions de travail, de la restauration de tous les postes supprimés sous la Présidence de Nicolas SARKOZY et la titularisation de tous les précaires, du recrutement d'ATSEM et de la pérennisation de leur statut, de la revalorisation de la condition enseignante en mobilisant la profession autour d'objectifs ambitieux et en augmentant les salaires.

Pour nous, imaginer l'école de demain c'est cela. C'est pourquoi on ne peut pas attendre l'échec de ce gouvernement en espérant des jours meilleurs. C'est pourtant ce que vous nous proposez en sollicitant l'État pour une hypothétique dérogation. Aussi, je n'y souscrirai pas dans les termes où elle est formulée aujourd'hui. »

Monsieur CHAREILLE laisse de côté le débat sur la réforme scolaire présentée par le gouvernement. Il note que les parents et les enseignants y sont opposés. Il y a dans la classe politique un questionnement sur le bien fondé de cette réforme. Il refuse d'être instrumentalisé pour rejeter une réforme présentée par un gouvernement socialiste. Mais il estime que la responsabilité de ce gouvernement n'est pas d'aggraver la situation des écoles publiques que la droite a placées dans la situation actuelle à travers la destruction de la carte scolaire, le non règlement de la question des rythmes scolaires. Vincent PEILLON mérite sans doute quelques leçons car sa réforme est mal faite, mais la majorité qui a tenté de précipiter la destruction de l'école de la République n'est pas le donneur de leçons. Elles seraient malvenues et inadaptées car la majorité n'a rien fait pour défendre l'école publique et la renforcer.

Il appelle donc de ses vœux une véritable réforme de l'école, des rythmes scolaires, ce que ne contient pas cette réforme, dans le seul intérêt de l'enfant.

Il dénonce une attaque sur un principe fondateur de la République qui ne peut pas confier aux communes un traitement différencié. Il renvoie au livre évoqué plus tôt qui montre comment le gouvernement et Monsieur SARKOZY ont détruit l'école publique et renforcé l'école confessionnelle.

Monsieur COLOMBANI répond que ce débat revient à l'Assemblée nationale plutôt qu'au Conseil municipal.

Monsieur CHAREILLE rappelle que Monsieur MARLIN justifiait sa candidature aux législatives en disant que cela l'aiderait à défendre les intérêts de la Ville. Il est donc fondé à demander des comptes à Monsieur MARLIN sur son action de député.

Monsieur COLOMBANI précise qu'en l'état, la loi ne porte que sur les rythmes d'apprentissage. Il s'agit d'alléger les rythmes d'apprentissage, et non l'ensemble des rythmes scolaires. C'est l'intérêt de l'enfant qui prime.

Il s'accorde avec Monsieur CHAREILLE sur le fait que la refondation totale de l'école doit être prise en compte dans sa globalité et ne pas mettre en place des règles sans concertation.

Monsieur CHAREILLE rapporte que Vincent PEILLON a annoncé un débat global sur les rythmes scolaires.

Monsieur COLOMBANI affirme ne pas attaquer cette mesure parce qu'elle est proposée par un gouvernement socialiste.

Il rappelle la réclamation unanime des professeurs, des directeurs d'établissements et des organisations syndicales d'un report pour l'application de la loi. Il apparaît donc pertinent de demander un report pour la rentrée 2014-2015 afin de préparer au mieux cette réforme. Il convient notamment de définir à quel moment il est plus pertinent de placer le périscolaire.

Il reste des consultations à mener pour savoir comment mettre en œuvre cette réforme avec la communauté scolaire et les parents d'élèves.

Madame GIRARDEAU rappelle avoir lancé la concertation. Les fédérations de parents d'élèves tiennent des réunions dans les écoles. Il est convenu de les rencontrer de nouveau après les vacances scolaires.

Les changements induits par cette réorganisation entraînent trop de changements pour les enseignants, mais aussi pour les familles. De plus, il faudra prendre en compte les associations pour les activités qui se tiennent jusqu'à présent le mercredi matin.

Monsieur COLOMBANI répond à Madame HUGUET que c'est l'Union des Maires de France qui a calculé la somme de 150€ par enfant.

Monsieur JOUSSET s'interroge sur la formulation consistant à demander à déroger à la mise en œuvre du décret à la rentrée scolaire 2014. Il juge que la formulation est mal rédigée.

Monsieur CHAREILLE se joint à cet avis.

Monsieur COLOMBANI précise que la délibération reprend le terme « déroger » qui figure dans le texte. Il s'agit de solliciter une dérogation « pour déroger » à la mise en œuvre de ce projet à la rentrée 2013-2014 et repousser l'application du décret à la rentrée 2014-2015.

Madame GIRARDEAU répond à Monsieur JOUSSET que la concertation prend la forme d'une concertation des fédérations de parents d'élèves, une mobilisation des écoles et des équipes enseignantes. Pour l'heure, chacune de ces organisations organise des débats internes.

Monsieur MALONGA regrette que Monsieur JOUSSET fasse un constat d'échec du gouvernement.

Monsieur COLOMBANI préfère s'en tenir à l'ordre du jour.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'État pour déroger à la mise en œuvre de ce décret à la rentrée scolaire 2014/2015 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

URBANISME/DEVELOPPEMENT DURABLE

10. INSTALLATIONS CLASSEES : AUTORISATION D'EXPLOITATION SOCIETE COMPOST SUD ESSONNE A BOISSY-LE-SEC (POINT D'INFORMATION)

L'arrêté préfectoral n°2013-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/011 du 14 janvier 2013 porte autorisation d'exploitation sur le territoire de la commune de Boissy-le-Sec de la société COMPOST SUD ESSONNE.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-39 du code de l'environnement, il convient de présenter ce point pour information au conseil municipal.

Le Conseil municipal, prend acte de l'Arrêté préfectoral n°2013-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/011 du 14 janvier 2013.

11. PROJET DE REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DE L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DE L'ESSONNE

La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 rend obligatoire l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage soumis à approbation et publication.

Le précédent schéma départemental de l'Essonne a été approuvé par arrêté préfectoral du 29 janvier 2003 et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne le 17 février 2003.

En application de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, le délai de révision du schéma est fixé à six ans. L'État et le Conseil Général de l'Essonne ont lancé la procédure de révision du schéma lors de la Commission consultative des gens du voyage du 23 octobre 2008.

Le nouveau schéma devra être approuvé conjointement par le Préfet de l'Essonne et le Président du Conseil Général après avis du conseil municipal des communes intéressées et de la commission consultative départementale.

Le Préfet de l'Essonne et le Président du Conseil Général de l'Essonne ont notifié, par courrier reçu en date du 25 janvier 2013, le projet de schéma. À compter de cette date, les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) disposent d'un délai de trois mois pour émettre un avis.

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage comporte un bilan des réalisations et évaluation des besoins ainsi qu'un plan d'actions, chacune des parties étant divisée en un volet « accueil et habitat » et en un volet « social ». Ce dernier vise à développer des projets sociaux des aires d'accueil, à favoriser la scolarité, à promouvoir des dispositifs d'insertion professionnelle mieux adaptés et à favoriser une meilleure prise en charge sanitaire.

Ces missions sont essentiellement assurées par l'Association Départementale des Gens du Voyage de l'Essonne mais chaque commune ou EPCI est incité à mettre en place un groupe opérationnel local, lieu d'échanges et de concertation entre les acteurs locaux tels que le CCAS, les représentants territoriaux de l'action sociale, les représentants de l'État, des établissements de l'Éducation nationale...

En matière d'accueil et d'habitat, le schéma départemental avait fixé des obligations de réalisation à 42 communes et des obligations de financement à 51 communes. Au 1^{er} novembre 2012, le taux de réalisation des aires permanentes d'accueil, en fonctionnement et aux normes, est de 44 % et celui des aires de passage temporaire intercommunales est de 50 %.

Le projet initié par la Commune d'Étampes puis, repris par la Communauté de Communes de l'Étampois Sud-Essonnes, fait apparaître que les obligations du schéma départemental 2003-2009 ont été respectées à 100% grâce à l'aire d'accueil livrée en novembre 2011 et située à Étampes.

Cependant, plusieurs types de besoins seraient insatisfaits en matière d'accueil (absence d'équipement pour accueillir les groupes de passage) et d'habitat (étude d'une offre d'habitat adapté pour les ménages sédentarisés à Étampes).

Le plan d'actions du schéma départemental 2013-2019 prévoit pour la CCESE une obligation de 20 places en matière d'aires permanentes d'accueil. Cette obligation étant déjà satisfaite, le reste à réaliser sur cette période est nul.

Enfin, le schéma départemental prévoit pour le Grand Sud de l'Essonne (regroupant la CCESE, la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix, la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde, la Communauté de Communes du Val d'Essonne et la Communauté de Communes de la Vallée de l'École) la réalisation d'une aire de 4 à 5 hectares dite de grand passage de 150 à 200 places sans en préciser le territoire des EPCI concernés.

Considérant la nécessité d'organiser l'accueil des gens du voyage au niveau départemental,

Considérant que la Ville d'Étampes et la Communauté de Communes de l'Étampois Sud Essonne ont réalisé 100% des obligations du schéma départemental 2003-2009,

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de demander la suspension de la procédure de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage jusqu'à ce que chaque collectivité ait rempli leurs obligations du schéma départemental 2003-2009.*

Monsieur COLOMBANI explique qu'un précédent schéma a été arrêté en 2003, demandant aux communes de bien vouloir faire des aires d'accueil de gens du voyage. La CCESE a créé il y a plus d'un an une aire d'accueil à proximité de la ZAC du Bois-Bourdon. Mais 50% des communes et communautés de communes de l'Essonne n'ont pas respecté leurs obligations.

Or, un second schéma départemental prévoit désormais la réalisation d'aires de grand passage.

La Ville demande donc que toutes les communes s'intègrent dans le premier schéma départemental avant de passer au second.

Monsieur CHAREILLE déplore que la République qualifie les citoyens selon leur façon de vivre et rappelle le principe d'égalité de droit et de traitement. Il préfère le terme de « voyageurs » à « gens du voyage ». Ces termes mettent une distance. Il fait le parallèle avec les jeunes dits « issus de l'immigration », qualification inappropriée pour des jeunes nés

en France. En outre, les personnes concernées par ce point se nomment eux-mêmes « voyageurs ».

Le fait pour Etampes de tenir ses obligations n'est pas une raison suffisante pour ne pas adhérer au second schéma. Les 230 places construites ne correspondent pas au mode de déplacement des voyageurs qui se rassemblent par plus de 20 familles. Il encourage la majorité à prendre de l'avance. Il ne faut pas continuer à favoriser l'intégration quand d'autres la font à minima.

Monsieur COLOMBANI rappelle qu'en l'état, Etampes a suivi le schéma, est en avance et respecte ses obligations.

Monsieur CHAREILLE estime que ces places se justifient tout autant que des places de stationnement.

Monsieur JOUSSET note que si la ville d'Etampes a rempli ses objectifs et que d'autres ne remplissent pas leurs obligations, d'autres communes sont allées au-delà au nom de la solidarité. Il estime qu'il n'est pas possible de conditionner l'adhésion à un projet par l'exercice d'un tel chantage.

Par 28 voix Pour et 4 voix Contre, le Conseil municipal demande la suspension de la procédure de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage jusqu'à ce que chaque collectivité ait rempli leurs obligations du schéma départemental 2003-2009.

12. SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

L'Etat et la Région Ile-de-France élaborent conjointement un document cadre intitulé « Schéma régional de cohérence écologique » (SRCE) en association avec le comité régional « trames verte et bleue ».

La loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement fixent l'objectif de créer d'ici 2012 une trame verte et bleue. Les schémas régionaux de cohérence écologique permettent d'atteindre cet objectif.

La trame verte et bleue, codifiée dans le Code de l'Urbanisme (article L 110 et suivants et L 121 et suivants) et dans le Code de l'Environnement (article L 371 et suivants), a pour objectif d'enrayer la perte de la biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, notamment agricoles, en milieu rural.

La trame verte et bleue est constituée de réservoirs de biodiversité, de corridors ou de continuités écologiques et de cours d'eau et de canaux.

Le projet de SRCE est transmis aux communes concernées et soumis pour avis aux départements, aux intercommunalités, aux parcs régionaux et aux parcs nationaux. Assorti des avis recueillis, ce projet sera ensuite soumis à enquête publique.

Les documents d'urbanisme et de planification communaux et intercommunaux devront prendre en compte le SRCE au cours de leur élaboration ou de leur révision.

Le SRCE est ainsi opposable aux documents d'urbanisme. Cependant, la notion de « prise en compte » ouvre la possibilité d'une dérogation au SRCE si cela est justifié.

Sur la carte des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue apparaît un corridor de milieu calcaire à restaurer sur la commune d'Etampes, au dessus du secteur Nord Bois Bourdon.

Le projet de déviation qui doit relier la RD 191 au Parc Sudessor (Avenue de la Sablière) devrait traverser ce corridor.

Ce projet d'aménagement s'inscrit dans le cadre d'un projet d'intérêt général répondant aux objectifs suivants :

- *Désenclaver le parc d'activités Sud Essonne et accueillir de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois*
- *Diminuer le trafic dans les centres-villes de Brières-les-Scellés, améliorer la sécurité et réduire les nuisances liées au trafic (bruit, embouteillage, pollution de l'air...)*

Il s'agit d'un projet d'intérêt général soucieux de son environnement répondant aux principes de développement durable tant dans sa conception que dans sa réalisation.

Il est proposé au Conseil municipal :

- *d'approuver le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Ile-de-France sous réserve que son adoption ne compromette pas la réalisation de la déviation de la RD 191 sur le territoire d'Etampes*

Monsieur COLOMBANI précise qu'il s'agit des trames vertes et bleues et présente les plans.

Le premier, transmis par la région, présente les trames bleues et vertes.

Le second, présente le futur tracé de la déviation du Bois-Bourdon.

La Ville n'a pas d'opposition à ces trames sous réserve que cela ne compromette pas la réalisation de la déviation importante pour l'économie, l'emploi et la circulation.

Monsieur CHAREILLE s'étonne de cette manière d'accepter l'écologie tant qu'elle ne dérange pas les projets.

Monsieur COLOMBANI répond qu'une étude a été réalisée sur la faune et la flore de la partie traversée par la déviation. Les conclusions du cabinet d'études suggèrent de déplacer des plantes endémiques.

Monsieur CHAREILLE exprime un doute, la Ville ayant déjà reclassé des zones permettant une certaine protection. Il appelle à la vigilance.

Madame HUGUET demande le retrait de la mention « sous réserve ».

Monsieur COLOMBANI oppose une fin de non-recevoir.

Par 28 voix Pour et 4 voix Contre, le Conseil municipal, approuve le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Ile-de-France sous réserve que son adoption ne compromette pas la réalisation de la déviation de la RD 191 sur le territoire d'Etampes.

13. OPERATION DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER SAINT-MICHEL : AMENAGEMENT DU PARC URBAIN – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DES ESPACES VERTS DE LA REGION ILE-DE-France

La convention partenariale pour le projet de rénovation urbaine du quartier Saint Michel prévoit que la ville réalise des équipements publics structurants pour le quartier. La ville finalise actuellement le projet du parc urbain qui doit se situer au cœur du quartier réaménagé.

Ce projet prévoit notamment la réalisation d'une aire de jeux pour enfants et d'un espace de rencontre avec gradins, au sein d'un espace paysager d'environ 6000m². Le parc urbain est structuré par 3 axes de cheminements piétons rendant accessible la totalité des lieux.

L'agence des espaces verts de la région Ile-de-France est un établissement public chargé de mettre en œuvre la politique des espaces verts de la région. Dans ce cadre, elle participe au financement des projets des collectivités.

Le montant des travaux est estimé à environ 823 000€ HT et 50 % du montant des travaux sera pris en charge par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Il est proposé au Conseil municipal :

- *d'approuver conformément à la convention partenariale de rénovation urbaine du quartier Saint Michel le projet d'aménagement d'un parc urbain*
- *de s'engager à faire évoluer l'inscription des terrains en zone N (naturelle) du Plan Local d'urbanisme*
- *de solliciter une subvention auprès de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France au taux le plus élevé.*
- *de s'engager à inscrire au budget le coût nécessaire et suffisant d'entretien de cet aménagement.*

Monsieur COLOMBANI annonce la création d'aires de jeux pour enfants, un espace de rencontre pour les familles, et un espace paysager de 6 000 m². Le montant des travaux est estimé à 823 000€ HT dont la moitié sera pris en charge par l'ANRU.

Madame HUGUET demande des précisions sur la détermination du montant des travaux.

Monsieur COLOMBANI répond que cette somme a été déterminée par un bureau d'études.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve conformément à la convention partenariale de rénovation urbaine du quartier Saint Michel le projet d'aménagement d'un parc urbain, s'engage à faire évoluer l'inscription des terrains en zone N (naturelle) du Plan Local d'urbanisme, sollicite une subvention auprès de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France au taux le plus élevé et s'engage à inscrire au budget le coût nécessaire et suffisant d'entretien de cet aménagement.

RESSOURCES HUMAINES

14. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Conformément à la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 79 et 80, et au décret n°89-227 du 17 avril 1989, les avancements de grade sont soumis à l'avis de la Commission Administrative Paritaire et entérinés par la décision du Maire.

Pour permettre l'évolution de carrière des agents communaux ayant réussi les examens professionnels, et pour faire suite aux décisions des membres de la Commission Administrative Paritaire du 18 décembre dernier, il convient d'adapter l'état du personnel en fonction des nominations à venir.

Aussi, il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise la création de postes préalablement à toute procédure de nomination.

Aussi, il est proposé que le tableau des effectifs relatif aux cadres d'emplois concernés soit établi de la façon suivante :

Cadre d'emplois	Grades	Postes Budgétés Situation Ancienne	Postes Budgétés Situation Nouvelle
Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	12	12
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	8	8
	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	10	16
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	161	155

La dépense résultant de ces transformations de postes est inscrite au budget de la Ville, chapitre 012, personnel permanent.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la modification du tableau des emplois

Madame LALOYEAU explique que suite à la Commission consultative paritaire de décembre 2012, pour tenir compte de l'évolution des carrières des agents ayant réussi les examens et les avancements de grade décidés en commission, il convient d'adapter l'état du personnel pour les nominations à venir.

Il ne s'agit que de transformation de poste sans embauche supplémentaire.

Monsieur CHAREILLE demande des précisions sur les modalités et les critères de ces promotions. Il semblerait que tous les agents communaux ne soient pas traités de la même manière suite à la réussite à des examens professionnels. Il appelle de nouveau à un débat sur la situation du personnel, citant un tract pointant des situations difficiles.

Il demande à la majorité d'apporter des explications sur les situations décrites sur ce tract et souhaite lancer un débat en conseil municipal sur la situation du personnel.

Suspension de séance en annexe

Monsieur CHAREILLE estime que la procédure décrite vient corroborer ce qui est dit dans le tract. Il appelle de ses vœux un débat sur la situation du personnel municipal qui a longtemps été tenu sous une chape de plomb et commence à oser parler. Le personnel a souvent la crainte d'être identifié. Ce qui renvoie à des périodes où faire état de difficultés ou souffrances au travail pouvait aggraver ces difficultés.

Monsieur COLOMBANI, pour côtoyer le personnel au quotidien, n'a pas la même vision d'une situation catastrophique. Il suppose chez Monsieur CHAREILLE une vision partisane ou politicienne, à moins que certains faits lui soient dissimulés.

Monsieur CHAREILLE réfute l'intention politicienne et fait état de préoccupations remontées par le personnel, syndiqué ou non. C'est leur faire injure de mettre en doute cette réalité. Il doute qu'un salarié de la mairie en difficulté avec son chef de service puisse se plaindre au maire ou à un de ses adjoints.

Monsieur COLOMBANI répond que cette situation est déjà arrivée.

Monsieur CHAREILLE doute qu'un chef de service en difficulté avec les élus ou le maire puisse facilement défendre ses points de vue et son intérêt sans prendre de risques dans son travail.

Monsieur COLOMBANI défend une vision différente.

Monsieur CHAREILLE estime que la direction générale des services devrait faire remonter certains cas difficiles dont elle a connaissance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des emplois.

15. GRATIFICATIONS DE DEPART EN RETRAITE

La convention du personnel prévoyait dans le cadre des avantages extra-statutaires accordés aux retraités, soit le versement d'une prime par le Comité des Œuvres Sociales, soit la prise d'un congé spécial permettant aux agents communaux de cesser définitivement leur activité professionnelle préalablement à la date de radiation des cadres, ceci en fonction de l'ancienneté acquise.

Le nouveau Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales a décidé de supprimer les aides octroyées au personnel communal partant à la retraite. Seul le congé spécial restant en vigueur.

Soucieuse de valoriser le travail accompli au service des étampois, la Ville d'Etampes souhaite octroyer, tout en maintenant le dispositif du congé spécial, un cadeau aux agents communaux dans le cadre de leur départ en retraite.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau (sous forme de bons d'achat, chèques cadeaux) aux agents titulaires ou non titulaires permanents, tout en maintenant les conditions de durée de service.

Ce cadeau sera accordé pour les agents ayant plus de six ans d'ancienneté, lors de leur départ à la retraite et sera d'une valeur de 250,00 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le principe d'un cadeau offert aux agents titulaires ou non titulaires permanents de plus de six ans d'ancienneté partant à la retraite à hauteur de 250,00 €,*
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision, tout en sachant qu'un arrêté nominatif sera pris à chaque remise de cadeau.*

Les crédits relatifs aux subventions sont prévus au chapitre 11 du budget principal 2013.

Madame LALOYEAU rappelle que la Ville souhaite accorder aux agents ayant plus de 6 ans d'ancienneté lors de leur départ à la retraite un cadeau d'une valeur de 250€ en bons d'achat, chèques-cadeaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le principe d'un cadeau offert aux agents titulaires ou non titulaires permanents de plus de six ans d'ancienneté partant à la retraite à hauteur de 250 euro et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision, tout en sachant qu'un arrêté nominatif sera pris à chaque remise de cadeau.

MOTION POUR LE RESPECT DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE DESSERTE DU SUD-ESSONNE ET L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRANSPORT DES USAGERS

Monsieur COURTIAL donne lecture de la motion suivante :

En décembre 2011, à l'occasion de la mise en place des nouveaux horaires SNCF, des arrêts du TER Centre, de la ligne Orléans-Paris, ont été créés en gare d'Étampes et d'Angerville suscitant une vive déception, tant des usagers que des élus locaux, qui espéraient le respect de la totalité des engagements pris par le STIF et des autres acteurs concernés.

En effet, depuis de nombreuses années, Étampes multiplie les démarches et les demandes pour une meilleure desserte du Sud-Essonne.

Dans cet objectif, la SNCF avait demandé au Réseau Ferroviaire Français (RFF) la création de sept nouveaux arrêts. RFF en avait démontré la faisabilité. Cette proposition avait recueilli l'accord de l'autorité organisatrice, c'est-à-dire la Région Centre. Mais trois de ces arrêts n'ont toujours pas été mis en œuvre. Une situation inacceptable qui résulte de la volonté du STIF, formulée auprès de la Région Centre, de réduire fortement sa contribution financière au TER.

Faute de dessertes adaptées, nombre d'habitants n'ont aujourd'hui pas d'autre possibilité que d'utiliser leurs véhicules, soit pour se rendre à leur travail, soit pour rejoindre les gares d'Étampes et le RER C.

De fait, les aires de stationnement de la commune aux abords de la gare, dont le parc relais d'Étampes, sont totalement saturées aux premières heures de la journée.

Ce manque de liaisons ferrées adaptées se voit amplifier par la problématique des schémas de desserte des lignes C et D du RER.

Ces schémas prévoient, à l'horizon 2014, leur mise en omnibus en petite couronne, engendrant pour les étampois 15 minutes supplémentaires par jour de transport.

Malgré la très forte mobilisation de huit présidents d'agglomération et de communautés de communes, de toutes tendances politiques confondues, démarche à laquelle s'est associée la Ville d'Étampes, le STIF a préféré s'engager en faveur d'une mise en place progressive de ces schémas. Ainsi, pour 2014, un nouvel arrêt supplémentaire sera créé sur les lignes C et D en petite couronne.

Cette politique privilégiant les secteurs proches de Paris au détriment des habitants des franges de l'Île-de-France ne plus être tolérée. L'attitude des différents acteurs concernés se doit également d'être dénoncée. Au-delà des grandes déclarations d'intention, il est temps de répondre concrètement aux demandes des habitants d'un territoire de plus en plus peuplé.

C'est pourquoi le Conseil municipal :

- Affirme son opposition à ces principes d'évolution de l'offre de transport proposés pour les lignes C et D du RER,

- Exige que les autorités organisatrices des transports, STIF et Région Centre, trouvent rapidement un accord aux fins de confirmer l'intégralité des dessertes supplémentaires initialement annoncées et dont la faisabilité a été confirmée par l'étude menée en 2011 et 2012 par RFF,

- Confirme l'urgente nécessité de procéder au doublement des places de stationnement du Parc Relais de la gare d'Étampes qui est saturé, chaque jour, dès 7 heures du matin, et attend des partenaires concernés qu'ils en assurent le financement au niveau initialement prévu,

- Rappelle l'enjeu de la problématique des transports en commun dans le cadre du développement économique et pour un aménagement harmonieux du territoire Sud Essonnien.

Sorties en séance : Didier CHAREILLE, Monique HUGUET, Jonas MALONGA

Départ de François JOUSSET à 00 h 45

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette motion.

QUESTION ECRITE DE MONSIEUR TOKAR

« Des habitants m'ont interpellé, après avoir pris connaissance sur un blog que l'équipe municipale majoritaire ne soutenait pas les RASED de notre commune. Monsieur le Maire, il me semble curieux, au regard de nos engagements passés et présents, de lire ce genre de prose. Pouvez-vous, Monsieur le Maire, rétablir l'information stricte à ce sujet ? »

Madame GIRARDEAU donne lecture de la réponse suivante :

« Monsieur le Conseiller municipal, Mon cher collègue,

Il est en effet plus qu'opportun de rappeler les propos que je tenais ici même le 7 mars 2012, tant il apparaît que certains membres de cette assemblée étaient alors inattentifs, à moins qu'il ne s'agisse une fois encore d'une tentative de désinformation.

Je tiens donc à rappeler et à réaffirmer tout le soutien de Monsieur le Maire et de son équipe municipale au RASED depuis 1995, en témoigne son intervention toute récente à l'Assemblée Nationale publiée au Journal Officiel le 29 janvier 2013 où il a interpellé le Ministre de l'Education Nationale sur l'avenir des différents RASED de l'Essonne.

Pour ce qui est de l'action communale, c'est nous qui avons permis l'aménagement d'un local à l'école Elsa Triolet, afin de permettre aux équipes du RASED d'exercer leur activité.

C'est encore nous qui avons décidé de verser, et qui versons chaque année, comme cela apparaît dans le crédit scolaire, une somme spécifiquement dédiée à aider le RASED, pour ses besoins en différents matériels, équipements, etc.

Dans toutes les écoles où le RASED désirait avoir un lieu d'implantation, nous avons fait le nécessaire en concertation avec les enseignants et l'Education Nationale. Parfois les contraintes architecturales rendaient la tâche difficile. Mais nous y sommes toujours parvenus.

C'est un sujet qui mobilise toute notre énergie et qui ne souffre d'aucune approximation ou contre-vérité.

Nous ne changeons pas d'avis ni ne retournons notre veste ! Nous sommes fidèles à nos convictions. Nous sommes fidèles à notre engagement. Nous sommes fidèles à notre Règlement intérieur qui nous amène à ne traiter que des questions ayant trait à la vie locale. Et nous à nous associer à des motions qui relèvent de la récupération idéologique. J'invite donc tous mes collègues à dépasser des postures partisans.

C'est en tout cas mon cher collègue, ce que j'appelle de mes vœux, dans un contexte où les professionnels de l'Education nationale de notre ville ont besoin d'élus qui les soutiennent. »

QUESTION ECRITE DE MONSIEUR CHAREILLE

Monsieur CHAREILLE donne lecture de la question suivante :

« De nombreux Etampois ont remarqué que pour la fin de l'année, il avait été placardée une première affiche pour présenter les vœux des élus à la population et

qu'après les vœux à la population, une deuxième affiche était en place. Les élus Etampes Solidaire demandent combien a coûté cette débauche d'affiches ? »

Monsieur COLOMBANI donne lecture de la réponse suivante :

Monsieur le Conseiller municipal,

C'est d'abord avec beaucoup d'étonnement que j'ai pris connaissance de votre question.

La Ville d'Etampes n'a en effet réalisé qu'une seule affiche des vœux 2013 sur laquelle figure un personnage de bande dessinée célèbre, création d'un artiste Etampois.

Aucune autre affiche n'a été conçue ou financée par la commune.

Après information, il apparaît que vous faites référence à deux affiches apposées boulevard Saint-Michel, par l'entreprise Clear Channel.

Elles ont été réalisées aux frais de cette société spécialisée dans le mobilier urbain et s'inscrivent dans le cadre d'un affichage institutionnel préconçu et passe-partout susceptible d'être mis en place sur l'ensemble de son réseau.

Ces deux sucettes qui encadrent les nouveaux travaux du boulevard remplacent le point I qui existait auparavant sur le côté droit de la chaussée.

Installé le 6 décembre 2012, ce mobilier urbain a été rétrocédé à la commune fin janvier.

Depuis cette période, la Ville d'Etampes appose donc ses affiches sur l'une des deux faces qui lui est réservée.

QUESTION ECRITE DE MONSIEUR MALONGA

Monsieur MALONGA donne lecture de la question suivante :

« Sur les panneaux lumineux de notre ville, il est indiqué que la piscine Charles HAURY sera fermée au public du 4 au 9 mars 2013 pour des travaux de réfection. Les élus « Etampes Solidaire » demandent communication de la nature des travaux ? »

Monsieur COLOMBANI donne lecture de la réponse suivante :

Monsieur le Conseiller municipal,

Ainsi que vous semblez encore le découvrir, le fonctionnement des équipements communaux et intercommunaux est ponctué tout au long de l'année d'opérations d'entretien courant afin de préserver la qualité de l'accueil et de confort des installations publiques de la ville et pour assurer le bien-être de leurs usagers.

La piscine Charles-Haury n'échappe pas à la règle bien qu'elle soit de la compétence de la Communauté de Communes de l'Etampois Sud-Essonne.

Pour votre information, elle fait l'objet de deux fermetures annuelles. La réglementation impose de vidanger intégralement la piscine deux fois par an.

Pour des raisons pratiques liées à l'activité de cet équipement, notamment à la fréquentation scolaire, ces deux fermetures annuelles ont lieu, pour la première au mois de mars pendant les congés scolaires, et pour la seconde, en septembre avant la reprise des activités de natation à destination des groupes scolaires.

Afin d'optimiser au maximum ces périodes de fermeture, les services communaux et intercommunaux vont donc en profiter pour effectuer l'entretien de la plomberie ainsi que le changement de néons.

QUESTION ECRITE DE MADAME HUGUET

Madame HUGUET donne lecture de la question suivante :

« Lors de la présentation des vœux à la population, des personnes sans domicile fixe ont souhaité entrer dans la salle et ont été refoulées. C'est l'occasion de rappeler que Etampes dite capitale du Sud Essonne ne compte aucun centre d'urgence pour les exclus. La raison est-elle à rechercher dans cette sordide attitude d'un soir ? »

Réponse de Monsieur COLOMBANI:

Madame la Conseillère municipale,

Comme vous avez pu l'entendre lors de la réponse à Monsieur COURTIAL je ne vois rien à ajouter.

Souhaitez-vous que je vous relise la réponse apportés à sa question ?

Réponse affirmative de Madame HUGUET.

Monsieur COLOMBANI donne lecture une seconde fois de la réponse apportée en début de séance à Monsieur COURTIAL :

Cet article dont j'ai pris effectivement connaissance est une honte.

C'est une honte de susciter une polémique de cette nature.

C'est une honte de travestir la réalité de cette façon.

C'est une honte de profiter de toutes les occasions pour essayer de mettre en porte-à-faux une équipe municipale quelle que soit sa tendance politique.

C'est une honte pour le débat public et pour le débat politique.

C'est indigne et je pèse mes mots de la mission qui est la nôtre.

C'est indigne des responsabilités qui nous incombent surtout en ces temps de crise où la solidarité devrait être une exigence partagée par tous. Alors OUI, il est indispensable de rétablir la vérité sur ce qui s'est réellement passé pour mettre fin à cette polémique d'arrière-garde qui honore en aucune façon leurs auteurs.

Lors de ces vœux, deux personnes qui parlaient un peu fort et empêchaient d'autres personnes d'écouter ont été invitées par la police municipale à se déplacer dans le hall d'entrée afin de poursuivre leur discussion tout en permettant aux autres citoyens d'écouter les vœux.

A cette occasion ils ont souhaité me rencontrer pour me faire part de leur situation personnelle.

C'est ce que j'ai fait.

Ces deux personnes m'ont fait part de leurs difficultés financières et de leur difficulté à trouver un logement.

Dès le lundi, j'ai demandé à mes services de les contacter afin de faire un point sur leur situation personnelle.

La directrice du Centre Communal d'Action Sociale, a pris leur attache les jours suivants et un rendez-vous a été organisé le samedi 2 février au matin en présence de messieurs Guy Courtial et de Jean-Claude Tokar.

Leur situation a été étudiée en détail. Une proposition de logement leur a été faite dans la semaine.

La procédure habituelle voulant que tout dossier passe en commission préalable auprès des bailleurs sociaux, leur demande sera étudiée début mars.

Voilà la réalité. Elle est bien différente de celle que certains veulent décrire ou tenter de faire croire.

J'espère très sincèrement que l'objectivité et le sens de l'honneur donneront lieu à un nouvel article dans lequel il sera présenté des excuses et tout du moins à une nouvelle présentation de ce qui s'est réellement passé et du suivi social que nous avons mis en place au service de ces personnes.

COMMENTAIRES SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur CHAREILLE demande des explications sur la décision 2013-916 – Exercice du droit de préemption.

Monsieur LAPLACE explique qu'il s'agit d'une acquisition en vue de réaliser un bassin de rétention le long de la 191.

Monsieur CHAREILLE demande des précisions sur la décision 2013-919 – cession d'un véhicule de marque Renault immatriculé 589 DJM 91.

Monsieur COLOMBANI répond que ce véhicule est l'une des vieilles Citadines vendue 700€ à un particulier. Un garage en proposait 500€.

Monsieur CHAREILLE estime qu'un expert aurait dû en fixer la valeur.

Ce véhicule aurait pu être remplacé par un véhicule électrique.

Monsieur COLOMBANI répond qu'il n'existe pas de véhicules électriques de 9 places. En l'état, ce véhicule a été remplacé par un modèle diesel.

La séance est levée à 1 h 00.

Suspensions de séance

Page 39

Madame DELELIS explique que dans le cadre des conventions d'investissement, la ville est tenue à un minima d'investissement par rapport aux subventions versées.

Page 58

Monsieur DA SILVA décrit le processus d'avancement de grade. Les chefs de service émettent des avis sur les agents ayant réussi leurs examens professionnels. Leurs propositions sont soumises à la direction qui fait des propositions étudiées en CAP et sur lesquelles le maire rend une décision finale.

Une réponse précise a été apportée au tract en date du 4 mars. Cette réponse reprend ces éléments ainsi que d'autres.